



2022 -2026

## PROJET D'ETABLISSEMENT DITEP Plein Air



## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADAPEI : Association Départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales.

AED : Aide Educative à Domicile.

AESH : Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap.

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées.

APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés.

ARS : Agence Régionale de Santé.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance.

BARVAL : Bassin Arcachon VAL de l'Eyre.

BEP : Besoins Educatifs Particuliers.

BPDJ : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile.

CACIS : Centre d'Accueil, de Consultation et d'Information sur la Sexualité.

CAIO : Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

CEID : Centre d'Etude et d'Information sur les Drogues.

CFA : Centre de Formation des Apprentis.

CFG : Certificat de Formation Générale.

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

CIEC : Comité Interministériel de l'Egalité et de la Citoyenneté.

CIM10 : Classification Internationale des Maladies - Version 10.

CMPEA : Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents.

CMPP : Centre Médico-Psychologique-Pédagogique.

CNED : Centre National d'Education à Distance.

CRA : Centre Ressource Autisme.

CVS : Conseil de la Vie Sociale.

DITEP : Dispositif Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique.

DPO : Délégué à la Protection des Données / « Data Protection Officer »

DSDEN 33 : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde

DUDUP : Dossier Unique Dématérialisé de l'Usager/Patient.

EBP : Elève à Besoins Particuliers.

EMASCOL : Equipe Mobile d'Appui à la SCOLarité.

EPMSD : Etablissement Public Médico-Social Départemental.

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté.

ESMS : Etablissement et Service Médico-Social.

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation.

ETP : Equivalent Temps Plein.

FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

FSA : Fédération de Sport Adapté.

GCS : Groupement de Coopération Sanitaire.

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale.

GEM : Groupement d'Entraide Mutuelle.

HAS : Haute Autorité de Santé.

IA DSEN : Inspection Académique - Direction des Services de l'Éducation Nationale.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PEP 33 : Pupilles de l'Enseignement Public de la Gironde.

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement.

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation.

PRS : Projet Régional de Santé.

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous.

RBP : Recommandation de Bonne Pratique.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile.

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme.

UE : Unité d'Enseignement.

UGECAM : Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses de l'Assurance Maladie

## Sommaire

1. Historique du DITEP Plein Air et de l'organisme gestionnaire.....	4
1.1. Un demi-siècle d'histoire avec les PEP 33.....	4
1.2. Une nouvelle ère avec l'ARI.....	4
1.3. Le passage en Dispositif Intégré ITEP.....	4
1.4. Nos missions dans le contexte juridique et institutionnel.....	8
2. Public accompagné par le Dispositif Intégré ITEP Plein Air.....	10
2.1. Conditions d'entrée.....	10
2.2. Procédure d'admission.....	11
3. Le territoire d'intervention.....	13
4. Principes d'interventions.....	14
5. Nature et organisation de l'offre de service.....	16
5.1. La nature de l'offre de service.....	16
5.2. Le travail avec les familles et l'environnement.....	18
6. Les différentes dimensions de l'offre de service.....	21
6.1. La dimension thérapeutique.....	21
6.2. La dimension socio-éducative.....	24
6.3. La dimension pédagogique.....	25
7. Les fonctions support.....	27
7.1. Les services techniques et administratifs.....	27
7.2. La restauration.....	28
7.3. Les transports.....	28
8. Focus sur « L'Embellie » et « L'Escale Estivale », deux dispositifs associatifs innovants portés par le DITEP Plein Air permettant de prévenir les ruptures.....	29
9. Professionnels et compétences mobilisées.....	30
10. Les objectifs d'évolution, de progression, de développement.....	34
10.1. Le travail avec les partenaires de l'Education Nationale.....	34
10.2. Développer la dimension professionnelle.....	36
10.3. Développer la dimension écologique du fonctionnement de DITEP.....	37
10.4. Favoriser l'accès à la culture et soutenir l'intégration sociale.....	37
10.5. Travail sur les différentes questions relatives à la santé.....	38
11. Conclusion.....	39

## 1. Historique du DITEP Plein Air et de l'organisme gestionnaire

Le DITEP Plein Air, tel qu'il se présente aujourd'hui, est le résultat de multiples changements liés à l'évolution des politiques en faveur des personnes en situation de handicap. A celles-ci s'ajoutent les orientations associatives durant la période « PEP 33 », le changement d'organisme gestionnaire avec le transfert d'autorisation à l'ARI en janvier 2019, l'arrêté du 17 février 2022 instaurant l'ouverture de trois places supplémentaires de SESSAD, puis la nouvelle implantation du DITEP Plein Air sur la commune de MIOS, en novembre 2021.

### 1.1. Un demi-siècle d'histoire avec les PEP 33

A la fin de la seconde Guerre Mondiale, les enfants et adolescents étaient pris en charge dans ce qui était alors un *Aérium*, construit sur un terrain appartenant aux PEP 33, situé sur la commune d'Andernos-les-Bains.

En 1974, l'*Aérium* devient un Institut Somato-Psychologique (ISP) avant d'être renommé, en 1978, comme Institut de Rééducation.

En 1995, il est agréé sous l'appellation « Institut de Rééducation Psychothérapique » (IRP) avant de devenir, par autorisation, l'ITEP Plein Air, le 29 août 2008.

L'arrêté du 05 juin 2019, actant la transformation de 11 places d'ITEP en 14 places de SESSAD, confirme le passage en DITEP de Plein Air, en référence à la circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017.

Cette lente transformation s'inscrit dans un contexte d'évolution des politiques publiques, des Classifications Internationales du Handicap, du regard porté sur la personne en situation de handicap avec, notamment, les lois du 02 janvier 2002 et du 11 février 2005 manifestant la volonté des Etats, sous l'égide de l'Europe, de cheminer vers la désinstitutionalisation, aussi souvent que la situation des jeunes accompagnés l'autorise.

### 1.2. Une nouvelle ère avec l'ARI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'ARI a repris la gestion du DITEP Plein Air.

Créée le 14 décembre 1984, notamment par Monsieur Raoul LEGLISE, alors Président, l'ARI avait initialement pour but « *d'assurer la prévention, le dépistage, les traitements médicaux et psychopédagogiques d'inadaptés et handicapés* ».

Association relevant de la Loi 1901, à but non lucratif, elle s'inscrivait alors dans la continuité de l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEA) et reprenait une partie des activités du Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations (CREAHI) d'Aquitaine. Son siège social était alors établi dans les locaux du CREAL situés Rue du Colisée à Bordeaux.

Aujourd'hui, près de 40 ans plus tard, l'ARI promeut la citoyenneté des bénéficiaires de la protection sociale et de leurs aidants, en fournissant des réponses à leurs besoins vitaux et une aide pour augmenter leur participation sociale. Ses actions visent à aider les personnes accompagnées à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'inscrire, à leur manière, dans la collectivité.

Appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire, l'ARI concourt à des missions de service public ; ses activités relèvent de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire.

Elle utilise tout moyen (études, recherches) afin d'expérimenter des dispositifs innovants.

L'association est aujourd'hui présidée par Monsieur le Docteur François BRIDIER ; Monsieur Miguel DUBOURDIEU en assure la Direction Générale depuis le Siège Social situé 261 avenue Thiers, à Bordeaux.

Conformément à ses buts, l'association assure la gestion technique, administrative et financière de différents établissements et services relevant des secteurs sanitaire, social et médicosocial :

- ✚ Un Hôpital de jour, « L'Oiseau-Lyre » (Léognan), qui reçoit des enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et autres Troubles du Neuro-Développement (TND) ;
- ✚ Un service d'insertion professionnelle : « ARI Insertion », implanté en Gironde (Bordeaux), Dordogne (Bergerac), Lot-et-Garonne (Agen), Pyrénées Atlantique (Pau et Bayonne), Landes (Dax et Mont-de-Marsan) ;
- ✚ Un dispositif d'accompagnement social, ASAIS, à destination de personnes en situation de précarité, le plus souvent sans domicile, et présentant des troubles psychiatriques ; auquel sont adossés un dispositif d'Equipe Mobile Inclusive Logement Emploi (E.M.I.L.E) et la « Résidence Maucoudinat » qui propose huit logements pour un hébergement temporaire ;
- ✚ Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) « Intervalle », disposant de trois antennes : deux à Bordeaux (dont une dédiée à l'accompagnement d'adultes autistes porteurs du syndrome d'Asperger) et une à Libourne ;
- ✚ Quatre DITEP : Saint-Denis (Ambarès-et-Lagrave et Blaye), Millefleurs-Terre Neuvas (Cadaujac et Bègles), Villa Flore (Bordeaux-Bastide), Plein-Air (Mios) ;
- ✚ Un SESSAD TSA « Le Relais », en Dordogne, accompagnant des enfants et adolescents porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme ;
- ✚ Un SESSAD TSA « Les Deux Rives », également destiné à des enfants et adolescents, composé de deux antennes : l'une à Cadaujac et l'autre à Ambarès-et-Lagrave ;
- ✚ Une des deux Equipes d'Appui à la Scolarisation (EMASCOL) intervenant sur le territoire girondin ;
- ✚ Deux Equipes Mobiles Ressources, en partenariat avec le secteur hospitalier, l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'ARI porte également deux dispositifs de répit :

- ✚ L'Escale Estivale ;
- ✚ L'Embellie

Tous deux entrent dans l'offre de services du DITEP Plein Air, même s'ils sont destinés à tous les jeunes accompagnés par les DITEP et SESSAD associatifs, voire, éventuellement, au-delà.

L'ARI participe également à des collaborations innovantes et s'inscrit activement dans de nombreuses coopérations territoriales :

- ✚ Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) « Un Chez-Soi d'Abord Bordeaux Métropole », dispositif ayant pour mission de permettre à des personnes majeures, durablement sans-abri et atteintes d'une ou de plusieurs pathologies mentales sévères, d'accéder sans délai à un logement, en location ou sous-location, de s'y maintenir et de développer leur accès aux droits et à des soins efficaces, leur autonomie et leur intégration sociale. Il est porté par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) composé du Centre Hospitalier Charles Perrens et des associations ARI, CAIO (Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation), CEID (Comité d'Etude et d'Information sur les Drogues) et La CASE. L'ARI en assure l'administration pour le deuxième mandat consécutif.

- ✚ Le dispositif d'Habitat Inclusif à destination de personnes porteuses de TSA : projet collaboratif construit avec l'association de parents ABG 2017, afin de favoriser un accès graduel à un logement à des adultes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme.
- ✚ *Handamos!* Plateforme Girondine d'Emploi Accompagné pour personnes Handicapées mentales, psychiques ou porteuses de Troubles du Spectre de l'Autisme Accompagnées en Milieu Ordinaire Soutenu. *Handamos!* est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, l'AGEFIPH et le FIPHFP. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de coopération entre six associations (ADAPEI 33, APAJH Gironde, ARI, EPMSD Jean-Ellien Jambon, Trisomie 21 Gironde et UGECAM Aquitaine).
- ✚ PCO TND 33 : Plateforme girondine de Coordination et d'Orientation pour des enfants présentant des Troubles du Neuro-Développement.

L'ARI est membre des trois Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) de Gironde : Bordeaux-Arcachon-Médoc (BAM), Libournais et Rives de Garonne.

Elle soutient administrativement quatre Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) : « Grain de Café » (Bordeaux), Tertio (Bordeaux), Médiagora (Bordeaux), Le Kiosque 12 (Libourne).

Au 31 décembre 2021, l'ARI employait 299 salariés (260,18 Equivalents Temps Pleins (ETP)) répartis sur l'ensemble de son territoire d'intervention.

## Fiche signalétique

NOM DU DISPOSITIF	DITEP PLEIN AIR
Date de création	29 août 2008 (Autorisation en tant qu'ITEP)
<b>Numéro FINESS</b> <b>Numéro SIRET</b>	330 780 578 781 860 770 00309
Adresse postale	10, allée du petit gravelot 33380 MIOS
Coordonnées	Téléphone : 05.56.82.23.14 Mail : ditepleinair@ari-accompagnement.fr Site internet : <a href="http://www.ari-accompagnement.fr">www.ari-accompagnement.fr</a>
Type d'établissement	Dispositif Intégré ITEP Plein Air
Autorité de contrôle et de certification Financement	Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
Direction	Directeur : Jean-Louis OUDIN Directrice Adjointe : Marie CADIER-LOMPRET
Convention collective	Convention Collective Nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966
Capacité d'accueil	48 filles et garçons, âgés de 7 à 18 ans
Ouverture	Ouverture 202 jours par an, du lundi au vendredi Accueil de 8h00 à 18h00
Activité principale	Accompagnement d'enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
Origine géographique des personnes accueillies	Bassin d'ARcachon et VAL de l'Eyre (BARVAL)
Ressources humaines	33 professionnels (29,49 ETP) répartis de façon suivante : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Direction : 2 ETP</li><li>○ Administration et Services Généraux : 10 ETP</li><li>○ Pôle thérapeutique : 3,99 ETP (7 professionnels)</li><li>○ Pôle socio-éducatif : 13,5 ETP</li></ul>



### 1.3. Le passage en Dispositif Intégré ITEP

L'arrêté du 05 juin 2019 précisant la transformation de 11 places d'ITEP en 14 places de SESSAD confirme le passage en DITEP, en référence au décret 2017-620 du 24 avril 2017 selon lequel « *les ITEP et les SESSAD accompagnent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages peuvent fonctionner en « dispositif intégré* », dans le cadre d'une Convention conclue avec la MDPH, l'ARS, l'Assurance Maladie et l'Education Nationale.

Ce mode d'organisation et de fonctionnement vise à faciliter le parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement proposées par l'établissement, en limitant les recours à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et en permettant une meilleure adaptation à leurs besoins.

L'objectif poursuivi est l'accès à une participation sociale et citoyenne la plus entière possible, en termes de santé, d'accès aux droits, de scolarisation, d'emploi, de socialisation, de culture et de loisirs.

Pour y parvenir, l'équipe interdisciplinaire intervient au plus près du lieu de vie de chaque jeune (domicile, lieu de formation, lieu de stage) ainsi que sur site, selon une logique de parcours de vie.

Les jeunes accueillis sont inscrits dans des dispositifs de droit commun autant que faire se peut ; ils sont accompagnés sur site dès que cela est nécessaire, notamment pour des ateliers thérapeutiques, des accompagnements paramédicaux, éducatifs et des temps de scolarité au sein de l'Unité d'Enseignement (UE), si une scolarité « ordinaire » ne peut être maintenue à un moment particulier.

Les professionnels proposent écoute, aide et soutien afin de favoriser un apaisement des troubles des jeunes accompagnés et une meilleure inclusion dans la Cité.

L'offre d'accompagnement du DITEP s'articule autour de trois modalités d'accompagnement, entièrement modulables et évolutives selon le parcours de vie et les besoins des jeunes :

- Accompagnement ambulatoire (dans les lieux de vie habituels) :
- Accueil de jour, sur site, au DITEP ;
- Internat à visée thérapeutique (d'une à quatre nuits par semaine).

Cette offre d'accompagnement s'adresse aux jeunes et à leurs familles, en lien avec les établissements et organismes de formation, les partenaires et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux susceptibles de contribuer à la continuité et à la fluidité du parcours de chacun.

### 1.4. Nos missions dans le contexte juridique et institutionnel

Les missions du DITEP Plein Air sont définies par l'article D. 312-59-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui stipule :

- I. - *Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :*

*«1° accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;*

*«2° dispensent des soins et des rééducations ;*

*«3° favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;*

*«4° promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;*

*«5° assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;*

*« 6° peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1.*

En articulation avec les missions définies ci-dessus, différents projets ou dispositifs nationaux, régionaux ou départementaux viennent orienter l'offre de service du DITEP Plein Air :

- La Circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) ;
- Les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 ;
- La démarche « Gironde, territoire 100% inclusif » pilotée par le Conseil Départemental.

Ces différents dispositifs visent notamment à répondre à la logique d'un « parcours » global, alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale à l'amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'objectif est de favoriser une vie en milieu ordinaire lorsque cela est possible et conforme aux souhaits de la personne. Il vise aussi à promouvoir les droits des personnes, à renforcer leur pouvoir d'agir, à lutter contre la stigmatisation et à agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

## 2 - Public accompagné par le Dispositif Intégré ITEP Plein Air

En référence à l'article D. 312-59-1. du Code de l'Action Sociale et des Familles, le DITEP Plein Air accueille des « *enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.*

*Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tels que définis au II de l'article D. 312-59-2 ».*

À l'admission au sein du DITEP, l'âge moyen des enfants est de 10 ans ; il est de 13 ans pour l'ensemble des jeunes accompagnés.

Les filles représentent 10 % de l'effectif ; 40 % des jeunes accueillis bénéficient d'une mesure de protection. Ces deux pourcentages sont assez conformes à ce que l'on observe au plan national, s'agissant des DITEP.

La population accueillie au sein du DITEP Plein Air relève de la catégorisation F 90 à F 98 de la Classification Internationale des Maladies (CIM 10), version 10

On retrouve :

- ✚ Des troubles du comportement et émotionnels apparaissant habituellement dans l'enfance ;
- ✚ Des troubles névrotiques, d'autres liés à des facteurs de stress et des troubles somatiques que l'on peut associer à d'éventuels traumatismes ;
- ✚ Des troubles du développement psychologique, que l'on retrouve dans les troubles des apprentissages spécifiques ;
- ✚ Des troubles hyperkinétiques (agitation motrice, hyperactivité, etc.), troubles des conduites alimentaires et des conduites suicidaires.

Au quotidien, ces différents troubles se manifestent de différentes manières :

- ✚ Une intolérance à la frustration ;
- ✚ Des passages à l'acte ;
- ✚ Une agressivité et des comportements violents ;
- ✚ Une instabilité motrice et psychique (hyperactivité, troubles de l'attention) ;
- ✚ Des conduites à risques ;
- ✚ Des troubles des apprentissages ;
- ✚ Des inhibitions massives.

Ces différentes manifestations des troubles sont à considérer comme l'expression d'une souffrance psychique. Il en résulte une altération de la capacité à penser et une sensibilité particulière à tout changement. En dépit d'une intelligence quasiment normale, ces enfants et adolescents sont entravés dans leurs relations à l'autre, et indisponibles, voire empêchés, dans les apprentissages.

### 2.1. Conditions d'entrée

Le DITEP Plein Air s'engage à proposer une réponse et une solution d'accompagnement co-construites avec chaque jeune et ses représentants légaux.

Le travail mis en œuvre avec les partenaires du secteur, notamment le Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP) du Teich, le Centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA)

de Biganos et les enseignants référents du territoire permet aux familles qui le souhaiteraient d'être rencontrées, afin de découvrir le fonctionnement d'un DITEP, avant la constitution du dossier de demande d'orientation établi par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement par le DITEP Plein Air les jeunes doivent être détenteurs d'une notification spécifiant une orientation en DITEP et résider sur le territoire BARVAL.

## **2.2. Procédure d'admission**

Le processus d'admission au DITEP Plein Air n'a pas pour finalité d'évaluer l'admissibilité d'un jeune, mais plutôt de favoriser une alliance en vue de la construction d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) répondant à ses besoins.

Toute demande d'admission d'un jeune est prise en compte, sous réserve de places disponibles. Compte-tenu de l'importance de la file d'attente constituée par Plein Air, l'antériorité de la notification de la MDPH est un critère prioritaire. Toutefois, dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), d'autres caractéristiques sont également examinées : mesures d'accompagnement déjà existantes, degré de risque présenté par la situation, capacité de la famille et de l'environnement à gérer les difficultés, *etc.* Dans le cadre de situations prioritaires présentées conjointement par la MDPH, le Conseil Départemental (*via* l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)) et l'Education Nationale, certains jeunes peuvent être accueillis en urgence.

L'admission se déroule selon les modalités suivantes :

**Un premier rendez-vous** avec un cadre de direction et l'assistante sociale est proposé à la famille et au jeune. L'objet de cette rencontre est de présenter les modalités d'accompagnement proposées par le DITEP et de prendre connaissance de la demande, des besoins globaux du jeune et des attentes de sa famille. L'assistante sociale est désignée comme interlocutrice principale de la famille. Elle recueille les différents éléments nécessaires à la mise en place de l'accompagnement et, notamment, les documents administratifs.

A l'issue de ce rendez-vous, la famille décide si elle souhaite maintenir sa demande, auquel cas l'enfant est inscrit sur la liste d'attente. Lorsqu'une place se libère, **une deuxième rencontre** est proposée.

Le médecin psychiatre et l'assistante sociale reçoivent les représentants légaux du jeune. L'anamnèse, le parcours du jeune sont retracés, et l'historique des éléments médicaux est présenté par les parents. Les besoins de l'enfant et les attentes de la famille sont de nouveaux recueillis. En accord avec la famille, le médecin psychiatre et l'assistante sociale se mettent en relation avec les éventuels partenaires afin de rassembler des éléments complémentaires concourant à l'élaboration du projet de soin, l'un des éléments composant le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

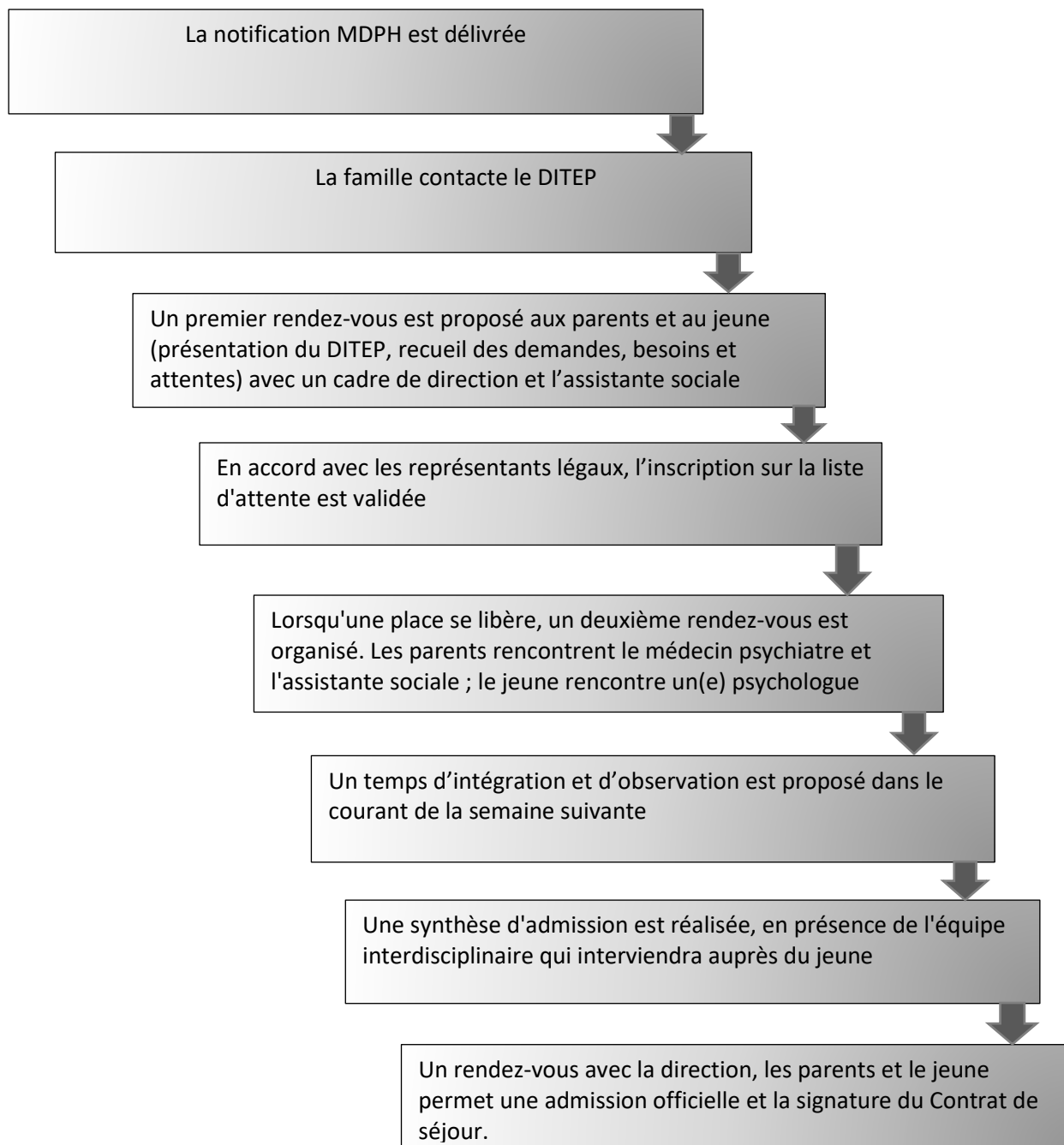
En parallèle, l'enfant ou l'adolescent est reçu par un/une psychologue du DITEP. Il s'agit de lui proposer un espace de parole où il peut évoquer sa perception de la situation, ses représentations concernant la demande d'admission, ses attentes propres. L'enjeu majeur est de lui donner une place dès son admission, et de lui permettre d'être acteur de son accompagnement.

**Le troisième temps** du processus est une réunion de restitution, réunissant l'ensemble des professionnels qui interviendront auprès du jeune.

Elle est organisée dans les 15 jours suivant la deuxième rencontre. A cette occasion, l'analyse et les échanges quant aux éléments recueillis auprès du jeune et de sa famille permettent de formaliser l'admission au sein du DITEP, et d'identifier les premiers axes du Projet Personnalisé d'Accompagnement. La place de chacun y est définie, ainsi que la poursuite éventuelle d'accompagnements déjà existants.

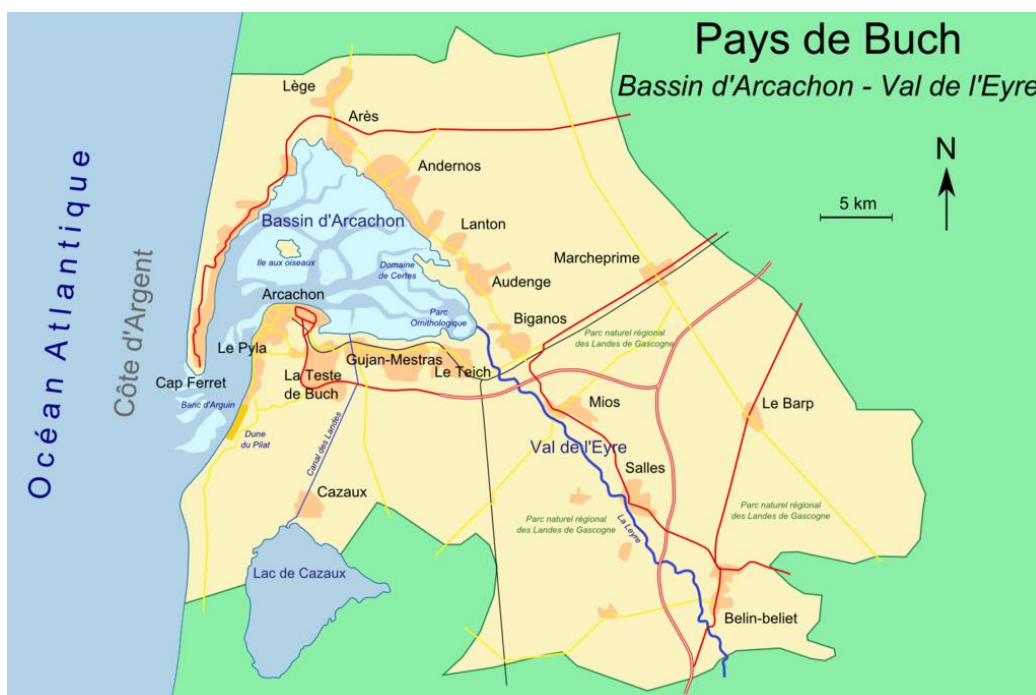
**Une dernière rencontre** permet au directeur de prononcer l'admission et de signer un Contrat de Séjour avec le jeune et la famille. Celui-ci est inscrit dans un groupe de référence et un éducateur référent de parcours est désigné comme son interlocuteur privilégié, et celui de sa famille.

**Récapitulatif de la procédure d'admission :**



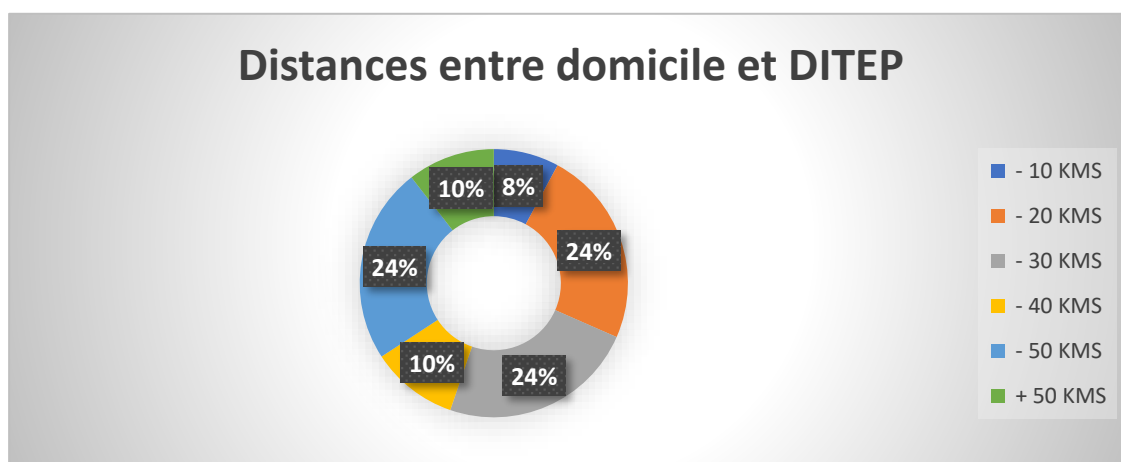
### 3 - Le territoire d'intervention

Le DITEP Plein Air accompagne des enfants et adolescents domiciliés sur l'intégralité du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, soit le territoire BARVAL : celui-ci s'étend de la pointe du Cap Ferret jusqu'à Arcachon . Il prend en compte également les secteurs du Barp, de Belin-Beliet au Sud-Ouest et de Cazaux au sud.



Les jeunes accompagnés résident dans ce périmètre, mais peuvent être accompagnés au-delà, en fonction de leur lieu de formation ou d'emploi (Pessac, Eysines, Blanquefort, par exemple).

Cette nouvelle localisation géographique, d'Andernos à Mios, permet de réduire le temps passé dans les transports, tant pour les jeunes que pour les professionnels ; elle autorise également une plus grande proximité dans nos interventions.



## 4. Principes d'intervention

En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), en accord avec le projet associatif de l'ARI et conformément aux Recommandations de Bonne Pratique de la Haute Autorité de Santé (HAS), l'accompagnement proposé par le DITEP Plein Air vise à répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Cet accompagnement s'inscrit dans une approche éthique, selon des principes humanistes, une quête continue de bientraitance et d'amélioration des accompagnements et une démarche inclusive, autant que possible.

### La personnalisation de l'accompagnement

Au-delà de la co-construction et de la formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement, le soutien apporté aux enfants et jeunes du DITEP Plein Air est adapté à leurs attentes et besoins, repérés par eux, par leurs familles et représentants légaux, mais également par les professionnels de l'établissement et/ou les partenaires.

La personnalisation de l'accompagnement au DITEP Plein Air repose sur la prise en compte de l'enfant dans sa globalité, avec ses ressources et ses potentialités mais aussi ses fragilités et éventuels traumatismes.

### La priorisation des dispositifs de droit commun

L'accompagnement proposé par le DITEP Plein Air privilégie le recours aux dispositifs de droit commun, en accord avec les représentants légaux. Ce principe est déployé au niveau des établissements scolaires dont l'enfant ou l'adolescent dépend selon son lieu de résidence, à l'entrée dans le monde professionnel et pour les activités sportives, de loisir et de culture.

La notion de « parcours » est centrale : elle suppose une inscription forte sur le territoire de vie du jeune et une co-construction de son projet menée conjointement avec les différents acteurs du territoire (Pôle Jeunesse de la Ville de Mios et nombreux établissements scolaires du secteur, par exemple).

### Aide à l'autodétermination

Permettre aux jeunes accompagnés d'accéder à la citoyenneté, et de pouvoir s'ajuster aux attentes sociales, c'est également travailler selon les principes de l'autodétermination et du pouvoir d'agir.

L'autodétermination a été définie comme la « *capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées* ». On parle ici d'un besoin psychologique consistant à se sentir à l'origine de son comportement : attitude qui favorise l'épanouissement de la personne.

L'ensemble des professionnels du DITEP Plein Air est engagé dans l'atteinte de cet objectif.

Quatre éléments constituent les fondements du processus d'autodétermination :

- L'autonomie ou la faculté de décider, de choisir ;
- L'autorégulation, consistant à définir les étapes à réaliser pour parvenir à ses objectifs ;
- le pouvoir psychologique supposant de découvrir en expérimentant, d'évaluer l'efficacité de ses actes ;
- L'autoréalisation, c'est-à-dire la capacité à faire par soi-même.

### Une dimension éthique

En inscrivant son intervention dans une réflexion éthique, le DITEP Plein Air s'engage à construire une réponse, la plus juste possible, sur ce qu'il y a lieu de faire, ou de s'abstenir de faire, dans l'exercice de ses missions. Il s'agit là d'une interrogation quotidienne cherchant à garantir le respect de la personne accompagnée en tant que sujet de droit et de parole.

Se prévaloir d'une éthique nous engage donc, en permanence, à prendre une posture privilégiant l'exercice de l'autorité parentale (dans le cadre de l'accompagnement d'un jeune mineur), la citoyenneté et le pouvoir d'agir des personnes.

Pour l'ensemble de l'équipe, revendiquer une éthique professionnelle consiste à refuser tout dogmatisme, à multiplier, autant que nécessaire, les philosophies d'accompagnements et à ajuster celles-ci en fonction des singularités et des résultats probants issus de recherches scientifiques.

#### Co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Garantir une place de sujets et d'acteurs aux jeunes et à leurs représentants légaux, c'est avant tout permettre l'expression et le recueil de leurs besoins et attentes.

Les rendez-vous *ante* admission et le processus d'admission lui-même consacrent un large espace de parole au jeune et à ses représentants légaux. Par la suite, annuellement, ou plus fréquemment si cela s'avère nécessaire, des réunions de bilan sont réalisées en présence des représentants légaux et, éventuellement, des jeunes, s'ils le souhaitent.

Au-delà de ces temps formalisés, d'autres espaces, individualisés ou collectifs, contribuent à entretenir cette collaboration.

#### Prendre soin

Portée par l'équipe thérapeutique, la fonction de « prendre soin » se décline dans les différents espaces institutionnels, et tous les professionnels du DITEP y contribuent.

Prendre soin, au quotidien, c'est tout d'abord s'engager vis-à-vis des personnes : leur proposer un accueil, une disponibilité, une écoute et un accompagnement permettant de recevoir les différentes formes d'expression des jeunes et, le cas échéant, de leurs représentants légaux.

Il s'agit par la suite, dans le cadre d'un travail d'élaboration partagée, de proposer des réponses favorisant l'apaisement, des possibilités d'ajustement à l'autre et des interactions avec l'environnement plus souples. Pour les professionnels, cela implique attention et empathie.

« Prendre soin de quelqu'un, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation de soins qui lui est particulière, et ce dans un but de contribuer à son bien-être, à son autonomie »<sup>1</sup>.

#### Promotion de la bientraitance

L'équipe de direction du DITEP Plein Air est le garant de la promotion de la bientraitance et s'engage à tout mettre en œuvre pour y contribuer, il s'agit notamment :

- De prendre en compte ce que Stanislaw TOMKIEWICZ nomme les violences institutionnelles, qui sont parfois produites de bonne foi, dans ce que l'on se figure être l'intérêt des jeunes.
- De veiller aux facteurs qui favorisent leur éventuelle apparition à différents niveaux de l'institution : infrastructure, fonction hôtelière, accompagnement des usagers ou management.
- D'être vigilants en ce qui concerne une éventuelle inadéquation du projet aux caractéristiques du jeune accueilli, tout comme le manque de formation du personnel ou l'inexistence d'espaces d'élaboration qui sont des exemples de potentielles maltraitements, à l'égard du public comme des professionnels.
- D'être attentifs aux conditions de travail qui lorsqu'elles sont particulièrement pénibles, peuvent également occasionner des difficultés d'accompagnement des usagers.

C'est en référence aux valeurs prônées, tant au niveau associatif qu'institutionnel, que l'ensemble des professionnels du DITEP s'engage dans la prévention et la gestion des risques de maltraitance et de violences institutionnelles. A ce titre, ils s'appuient sur les Recommandations de Bonne Pratique (RBP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) sur les différentes thématiques entrant dans le périmètre du DITEP.

La Démarche Qualité portée par l'association, l'analyse des pratiques organisée pour soutenir les professionnels, le plan de formation grâce auquel ils peuvent parfaire leurs compétences sont autant de leviers pour promouvoir cette bientraitance institutionnelle.

---

<sup>1</sup> HESBEEN, W. (1997), *Prendre soin à l'Hôpital, inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*, Paris, Inter Editions.



## 5 - Nature et organisation de l'offre de service

### 5.1. La nature de l'offre de service

L'offre de service du DITEP Plein Air est déclinée en référence à l'article D. 312-59-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Celui-ci énonce que, pour accomplir leurs missions, les Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques disposent d'une équipe interdisciplinaire qui : « *conjugue des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sous la forme d'une intervention interdisciplinaire réalisée en partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l'Education Nationale et, le cas échéant, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse* ».

Le décret 2017-620 du 24 avril 2017 vient, quant à lui, préciser les nouvelles modalités de développement en DITEP.

Pour chaque enfant ou adolescent, en fonction de ses besoins et de son évolution, le fonctionnement en Dispositif Intégré ITEP permet de mobiliser, ensemble ou séparément, les trois modalités d'accompagnement suivantes :

- un accueil de jour à temps plein, séquentiel ou temporaire ;
- des accompagnements externalisés ;
- un internat modulable, d'une à quatre nuits par semaine.

#### ➤ Les caractéristiques générales de l'accompagnement

Si l'admission du jeune est conditionnée principalement à une place dans le dispositif, son accompagnement s'inscrit, quant à lui, dans une logique de parcours selon le principe directeur : « *le milieu ordinaire autant que possible ; l'institution autant que nécessaire* ».

Dès lors, le fonctionnement institutionnel est souple et réactif, afin de permettre les ajustements nécessaires lors d'éventuels changements dans une situation et dans le but d'éviter toute rupture de parcours. Ce dernier est donc, par définition, ajusté et modulable, en concertation avec les différents acteurs (jeune, représentants légaux, équipe interdisciplinaire, partenaires extérieurs).

Pour y parvenir les professionnels du DITEP Plein Air s'engagent à :

- garantir le respect des droits du jeune et de ses représentants légaux, et à rechercher leur consentement pour chaque décision à prendre ;
- valoriser les compétences de chaque jeune et privilégier leur inclusion, autant que possible, sur les différents axes : scolaire, professionnel, sportif et culturel, au plus près de son environnement ;
- évaluer périodiquement l'évolution de la situation, afin de mettre en œuvre les réajustements nécessaires tout au long de l'accompagnement ;
- favoriser la coordination avec les différents acteurs intervenant en direction du jeune et de ses représentants légaux.

Pour l'accompagnement de type ambulatoire, les professionnels se déplacent dans l'environnement du jeune (école, club sportif, domicile) et travaillent en lien direct avec lui, sa famille et les partenaires. Des rendez-vous dans les locaux du DITEP peuvent être organisés pour des médiations spécifiques ou des projets particuliers.

Pour l'accueil de jour et l'internat, les différentes actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques sont mises en œuvre tout au long de la journée : l'arrivée à l'établissement, les temps d'accueil, d'atelier ou de scolarité, le déjeuner, le goûter et le départ, pour ceux qui ne restent pas à l'internat. Selon les jeunes et leurs aptitudes, ces actions sont individuelles et/ou collectives.

### ➤ Le parcours du jeune au sein du DITEP

A l'ARI, le parcours se définit « *comme la prise en charge globale de l'usager, pensée au plus près de ses besoins individuels et de son lieu de vie* », nécessitant une « *action coordonnée des différents acteurs intra et extra institutionnels* » et garantissant « *le travail en réseau, de partenariat et de coopération pluriprofessionnelle.* » (Livret de formation « Référent de parcours », ARI).

Inscrit dans un groupe de référence, le jeune est amené à évoluer dans différents espaces (famille, établissement scolaire, DITEP, club ou association, environnement de son domicile, etc.).

L'ancrage dans un espace de référence vise à faciliter la mise en place de repères structurants participant à la construction d'une sécurité interne.

Le rôle des professionnels consiste à assurer la coordination entre les différents temps et espaces de prise en charge et de vie, pour toute la durée de l'accompagnement.

### ➤ La période d'adaptation et d'observation

Considérant que l'une des principales difficultés des enfants et adolescents accueillis au DITEP réside dans le trouble de la relation à l'autre, une période d'adaptation et d'observation est proposée lors de la phase d'accueil.

Cette période d'environ un mois s'organise avec des temps plus ou moins longs (journée ou demi-journée), prenant en compte la singularité de chaque enfant ou adolescent. S'ils le souhaitent, les parents peuvent y participer, notamment lorsque les jeunes éprouvent des difficultés ou des angoisses au moment de la séparation.

L'équipe crée les conditions d'une rencontre apaisée et bienveillante, afin de permettre au jeune de se sentir en sécurité et d'effectuer, en confiance, le recueil de ses habitudes de vie et le repérage de ses besoins et attentes.

Selon la situation, cette période d'adaptation est variable ; elle prend fin lorsque le jeune est familiarisé avec l'espace et l'équipe.

A l'issue de cette phase, les premiers axes d'accompagnement sont définis en synthèse d'admission ; ils seront réajustés en réunion interdisciplinaire puis mis en œuvre par l'équipe, dans l'attente de la formalisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

### ➤ Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Fil conducteur du parcours, le PPA est établi, au plus tard, au cours du trimestre suivant l'admission dans l'établissement.

Il fixe les attendus et les objectifs du jeune et décline, avec son accord et celui de ses représentants légaux, les axes d'accompagnements opérationnels sur les plans éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Son élaboration est travaillée en équipe interdisciplinaire, lors d'une réunion appelée « synthèse ». Sont obligatoirement présents ou représentés : l'éducateur référent, le psychologue, l'enseignant, un membre de l'équipe de direction, l'assistante de service social, ainsi que les parents (ou représentants légaux) et le jeune. En l'absence des représentants légaux, la réunion ne peut pas se tenir en raison du principe de co-construction qui préside à la formulation des axes de travail.

Le PPA est évalué *a minima* annuellement, afin de réajuster le projet en lien avec la progression et l'actualisation des objectifs du jeune et/ou de sa famille. Il donne lieu à des avenants qui illustrent cette prise en compte.

Le volet pédagogique du PPA décline les modalités de mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) notifié. Le cas échéant, une Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) réunit un représentant du DITEP, les représentants légaux et l'enseignant référent de secteur afin d'organiser et de coordonner les modalités de scolarisation.

Lorsque l'ensemble des acteurs parvient au terme de ce processus de co-construction, le PPA se décline dans un document contractualisé, l'avenant au contrat de parcours, qui engage l'institution, le jeune et ses représentants légaux.

### ➤ La sortie

Tout comme l'entrée dans le dispositif, la sortie répond à une phase de construction entre les différents acteurs (la famille, le jeune, les professionnels et partenaires). Elle fait partie intégrante du parcours et, à ce titre, est préparée de façon anticipée et consciencieuse plusieurs mois à l'avance.

Si, par le passé, l'agrément de l'établissement posait une limite à l'accompagnement (jeunes entre 6 à 16 ans), la nouvelle autorisation confère davantage de souplesse : l'accompagnement prend fin au terme du PPA, et non sur la seule base de l'âge. En d'autres termes, selon sa situation et son projet, un jeune majeur peut continuer d'être accompagné par le DITEP afin de finaliser une étape de son parcours.

Intégrée au PPA, la sortie est envisagée sous différents aspects. En cohérence avec la volonté inclusive du DITEP, les dispositifs de droit commun sont privilégiés : école, collège, Lycée d'Enseignement Général ou Professionnel, Centre de Formation des Apprentis (CFA) ou autre.

Pour les jeunes dont les troubles ne permettent pas d'envisager une fin d'accompagnement en secteur de droit commun, il est proposé une orientation vers un autre dispositif ou service pouvant poursuivre le travail déjà engagé.

Afin d'éviter toute rupture, le projet d'orientation est co-construit avec les représentants légaux et les différents services de soin (médico-sociaux ou sanitaires). Le médecin psychiatre du DITEP assure les coordinations auprès de ses confrères.

En référence au CASF et aux orientations associatives, le DITEP Plein Air assure un suivi à trois ans des jeunes ayant quitté le dispositif. En accord avec les représentants légaux et/ou le majeur, l'assistante sociale du dispositif les contacte pour effectuer des « points de situation ». Si nécessaire, elle propose une coordination, afin de soutenir le projet d'inclusion et, le cas échéant, oriente vers le médecin psychiatre pour les questions en lien avec le soin psychique ou somatique.

## 5.2. Le travail avec les familles et l'environnement

Avec le passage en DITEP, pour chacun des enfants et adolescents que Plein Air accompagne, plusieurs acteurs prennent part à l'accompagnement. Naturellement, la famille est l'un d'entre eux, comme les représentants de l'Education Nationale et/ou de la formation professionnelle, les travailleurs sociaux de la Protection de l'Enfance, les professionnels du secteur sanitaire, hospitalier ou libéral, les bénévoles associatifs des secteurs sportifs ou culturels, etc.

### ➤ Les familles, partenaires de l'accompagnement

Dès l'admission, plusieurs espaces sont proposés aux représentants légaux, ainsi qu'aux jeunes, pour échanger sur leurs besoins et leurs attentes (rencontres avec la direction, l'assistante de service social, le médecin psychiatre et un psychologue).

Le contrat de séjour vient formaliser leurs premières participation et adhésion à un projet d'accompagnement porté par le DITEP.

La désignation d'un éducateur référent identifie un interlocuteur privilégié tout au long du parcours. Celui-ci reçoit et relaie les demandes des uns et des autres, notamment en matière de suivi et de réajustements perçus comme nécessaires.

Le bilan annuel est un moment clé de l'accompagnement dans le sens où il permet d'identifier les évolutions du jeune, d'entendre la position de ses parents par rapport à l'offre servie et à sa pertinence et de définir les orientations à donner au PPA pour l'année à venir.

Les entretiens en lien avec le PPA poursuivent plusieurs objectifs :

- recueillir les informations nécessaires à la compréhension de la place du jeune dans sa famille et dans son histoire ;
- s'enrichir mutuellement, les parents apportant leurs connaissances, expériences et savoirs ;
- échanger avec eux sur l'évolution de leur enfant, son projet, leurs souhaits et attentes ;
- prendre en compte le point de vue du jeune et de sa famille sur la nature des accompagnements proposés par l'équipe.

Les professionnels, selon leur cœur de métier, sont habilités à proposer des entretiens aux familles.

Ceux initiés par l'assistante sociale visent à soutenir les représentants légaux dans leurs relations avec les professionnels du DITEP et les partenaires intervenant dans le parcours du jeune. Ils viennent soutenir la fonction parentale et contribuent à la mise en place d'actions en vue d'améliorer les conditions de vie. Ces entretiens ont lieu dans les locaux du DITEP mais peuvent également se réaliser au domicile, en fonction des contraintes et des souhaits des interlocuteurs. Les éducateurs ont des échanges téléphoniques réguliers avec les parents ; ceux-ci portent sur le quotidien des jeunes pour lesquels ils assurent la référence de parcours. Ils peuvent également les rencontrer lors d'entretiens planifiés, seuls ou associés à d'autres professionnels (psychologues, assistante de service social, médecin, directrice adjointe), ou à l'occasion d'échanges informels au domicile parental.

La Directrice adjointe a également des liens téléphoniques réguliers avec les familles. Elle rencontre les parents au moment de la signature des avenants ou pour évoquer d'éventuelles modifications dans l'accompagnement du jeune.

Ces entretiens peuvent être à l'initiative des représentants légaux, du jeune lui-même, d'un partenaire professionnel ou de l'institution.

Le Directeur rencontre les parents lors de l'admission et en fin d'accompagnement. Selon les situations, il peut être amené à les recevoir ponctuellement. Il intervient, si nécessaire, en tant que représentant et garant de l'institution, lorsque les différentes modalités d'accompagnement proposées jusqu'alors se sont avérées insuffisantes ou infructueuses (refus du jeune, difficultés parentales, etc.).

D'autres professionnels de l'équipe interdisciplinaire rencontrent les parents : le médecin psychiatre, dans le cadre de l'admission et, le cas échéant, au sujet de la prescription et du suivi d'un traitement médicamenteux, ou pour répondre à des questionnements parentaux sur le diagnostic et les évolutions de la pathologie de leur enfant.

Les psychologues, l'orthophoniste et la psychomotricienne expliquent le contenu de leur champ d'intervention et/ou échangent sur l'accompagnement ou les résultats d'un bilan.

Les enseignants de l'Unité d'Enseignement interne au DITEP peuvent être également sollicités par les parents désireux de faire le point sur la scolarité de leur enfant. Ceux-ci sont mis à disposition par l'Education Nationale dans le cadre d'une Convention signée avec l'ARI.

### « Le DITEP, c'est nous ! »

La difficulté à mettre en place un Conseil de la Vie Sociale (CVS) nous a amenés à penser une instance au sein de laquelle les familles et les usagers pourraient évoquer des questions relatives au fonctionnement du DITEP (au-delà des questions concernant directement le jeune et son évolution), sans pour autant passer par la voie des élections et s'engager dans la durée.

Cette instance, appelée « Le DITEP, c'est nous ! » est un espace de rencontre et d'échanges destiné aux jeunes, aux familles et aux professionnels, autour de différents thèmes définis annuellement. L'ordre du jour s'appuie sur l'actualité du DITEP, mais également sur un sondage régulier, en termes de questionnement et de thématiques, réalisé auprès des jeunes et de leurs familles. Les temps de parole des jeunes sont également travaillés avant chaque rencontre.

### ➤ Les partenaires de l'Education Nationale et de la formation professionnelle

Le travail avec les partenaires de l'Education Nationale vise à soutenir la dimension inclusive du Projet Personnalisé d'Accompagnement et à positionner le DITEP comme ressource auprès des établissements scolaires du bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre

La coopération peut être entamée avant même la constitution d'un dossier d'orientation adressé à la MDPH. En effet, le DITEP Plein Air peut, à la demande d'une équipe pédagogique, et en accord avec la famille, évaluer la pertinence d'un projet d'orientation en DITEP. Cela se fait en coordination avec l'enseignant référent, la famille, l'équipe pédagogique et, le cas échéant, avec le CMPP, le CMPEA, les travailleurs sociaux de la Protection de l'Enfance.

Ce travail se poursuit au moment de l'admission, avec la mise en place d'une Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) afin d'élaborer le projet scolaire et construire les modalités de coopération entre l'établissement scolaire et le DITEP.

Différents projets peuvent aussi être proposés entre les enseignants de l'Unité d'Enseignement du DITEP et ceux des établissements scolaires de droit commun.

Au-delà d'une intervention ciblée autour d'un jeune, le DITEP Plein Air se propose d'être ressource pour accompagner les professionnels des établissements scolaires dans l'accueil des « Elèves à Besoins Particuliers » (EBP). Cela peut prendre la forme de réunions de travail avec les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), les enseignants, *etc...*

Qu'il s'agisse de périodes de stage ou d'apprentissage, les éducateurs référents accompagnent les adolescents vers des parcours professionnalisants. Ils travaillent en étroite collaboration avec un réseau de professionnels (artisans, commerçants, *etc.*), de Centres de Formation des Apprentis (CFA) et de lycées, généraux et professionnels. Parmi eux, le LEA (Lycée d'Enseignement Adapté) de PESSAC propose des formations plus accessibles à certains jeunes du DITEP.

#### ➤ **Les partenaires de la Protection de l'Enfance ou de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

En accord avec les familles, et dans le strict respect des ordonnances émises par le Juge des Enfants, le DITEP Plein Air coopère avec les différents services de la Protection de l'Enfance.

A ce titre, l'assistante de service social du DITEP, comme les référents de parcours, font un lien régulier entre l'enfant, la famille et les services concernés. Il s'agit, ici, de soutenir l'intérêt de l'enfant et de garantir une cohérence entre les actions menées par les différents interlocuteurs.

#### ➤ **Les partenaires de la santé**

En lien avec les familles, les professionnels du DITEP, et notamment le médecin psychiatre, assurent les coordinations nécessaires à la prise en compte des problèmes de santé psychique et somatique. Cela peut concerner des bilans diagnostiques, des examens en vue de la mise en place d'un traitement, des troubles alimentaires, des perturbations du sommeil ou tout autre type d'affection.

Le Centre Ressources Autisme (CRA), le CMPEA de Biganos (antenne du Centre Hospitalier bordelais Charles PERRENS) et celui de Belin-Beliet (antenne de du Centre Hospitalier de Cadillac) sont des partenaires essentiels en matière de soins psychiques.

Pour les autres types de soins, une collaboration est engagée avec les professionnels identifiés avec les familles.

Le Centre Accueil-Consultation-Information-Sexualité (CACIS) est une ressource supplémentaire nous permettant d'aborder les questions relatives à l'éducation à la sexualité et à la prise en compte des difficultés de certains jeunes sur ces questions. Ce travail se construit à partir de sollicitations en cours d'année, qui peuvent aussi concerner d'autres acteurs, autour des questions relatives au cyberharcèlement, à l'addiction aux écrans, *etc.*

#### ➤ **Les partenaires du milieu associatif**

Le milieu associatif, avec son large éventail de propositions allant des activités sportives à celles de loisirs et culturelles, est un vecteur important dans la démarche inclusive impulsée par l'établissement. Les éducateurs et enseignants s'appuient sur le tissu local pour engager des actions permettant aux jeunes accompagnés par le DITEP d'accéder à de nombreuses activités.

Grâce à ces partenariats, les jeunes peuvent profiter des infrastructures mises à disposition par la ville de MIOS, faire de l'équithérapie, participer aux activités de la Fédération de Sport Adapté (FSA), à des manifestations autour du théâtre, de l'écriture, *etc.*

## 6. Les différentes dimensions de l'offre de service

Organisée en pôles (thérapeutique, éducatif et pédagogique), l'institution garantit la cohérence globale du projet en permettant la réflexion clinique et le questionnement des pratiques, de manière interdisciplinaire.

Bien que distinctes, ces trois dimensions sont rassemblées dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement. Ce travail interdisciplinaire favorise la structuration de la personnalité du jeune, la prise de conscience de ses atouts et de ses difficultés et l'identification des leviers à mobiliser pour favoriser son autonomie.

### 6.1. La dimension thérapeutique

Le Pôle thérapeutique est composé d'un médecin psychiatre, de trois psychologues, d'une psychomotricienne et d'une orthophoniste et d'une infirmière (Cf. organigramme).

L'établissement s'assure donc les services d'une équipe médicale et paramédicale qui, sous la responsabilité du médecin psychiatre, concourt, en lien avec les professionnels des pôles éducatif et pédagogique, à l'accompagnement des jeunes par la construction de la partie thérapeutique du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Ces professionnels, en mettant en œuvre les composantes thérapeutique et rééducative, assurent la surveillance de la santé des enfants ou adolescents, en coordination avec leur médecin de famille.

L'équipe thérapeutique, à travers sa mission d'accompagnement en santé psychique, s'intéresse aux phénomènes conscients et inconscients, et s'interroge sur le sens des troubles et des souffrances présentés par ces enfants et adolescents. Elle prend en compte la dimension familiale, et un soutien parental peut être mis en place.

Ce travail s'effectue dans la durée et suppose des moyens pour élaborer ensemble, avec lui, ce que l'enfant ou l'adolescent ne peut « qu'agir », plus ou moins violemment, ou réprimer dans l'inhibition.

### Les modes d'intervention de l'équipe médicale, paramédicale et psychologique

Les éclairages spécifiques apportés par le Pôle thérapeutique à l'occasion des réunions de synthèse et d'actualisation du PPA, nécessaires en raison de la dynamique évolutive de chaque jeune, représentent une contribution essentielle à l'accueil en DITEP.

Dans le cadre d'une prise en charge globale et intégrative, le projet thérapeutique peut se décliner en termes de :

- ✚ Traitement interdisciplinaire : soin apporté à la dimension des troubles relationnels et de la socialisation, dans une approche systémique ;
- ✚ Traitement psychothérapeutique : soin apporté sur la dimension des troubles relationnels, émotionnels, du comportement, dans une approche globale, dans le cadre d'entretiens individuels et/ou de groupes thérapeutiques à médiation (atelier terre, atelier musique, atelier philo, atelier monde virtuel, atelier arts du cirque, etc.) ;
- ✚ Traitement rééducatif : soin apporté à la dimension des troubles spécifiques du développement du langage, psychomoteur et des acquisitions scolaires ;
- ✚ Traitement du retentissement fonctionnel des troubles, notamment leurs retentissements scolaire (coordination avec les partenaires de l'Education Nationale) et familial (accompagnement et travail thérapeutique proposé aux familles).

Diverses modalités thérapeutiques, individuelles ou de groupe, sont proposées périodiquement à l'intérieur de l'établissement comme à l'extérieur, et tout au long de l'accompagnement :

- ✚ Entretiens individuels ;
- ✚ Bilans et évaluations ;

- ✚ Psychothérapies individuelles ou groupales ;
- ✚ Accompagnement en psychomotricité (individuel ou de groupe) ;
- ✚ Accompagnement en orthophonie (individuel ou de groupe) ;
- ✚ Ateliers thérapeutiques ;
- ✚ Groupes thérapeutiques à médiation ;
- ✚ Groupes de parole.

### Le Médecin psychiatre

Le médecin psychiatre est membre de l'équipe de cadres. Son intervention s'inscrit dans la temporalité de l'accompagnement de l'enfant :

#### ➤ à l'admission

Le médecin psychiatre participe au processus d'admission. Elle reçoit les parents (ensemble ou séparément, selon les situations) afin de rassembler les éléments médicaux en lien avec la demande d'accompagnement.

#### ➤ tout au long de l'accompagnement

Le médecin psychiatre participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de soins et de soutien en direction des enfants et des parents. Elle a la responsabilité de la prescription des traitements, en collaboration avec les médecins hospitaliers. Elle réalise des entretiens de soutien auprès des familles, à leur demande ou à celle de l'institution.

Avec les partenaires, elle participe au travail de liaison et d'inscription de l'établissement en tant qu'acteur du secteur médico-social sur le territoire.

Le médecin psychiatre ne se substitue pas au médecin généraliste désigné par la famille ; toutefois, elle participe à la coordination du parcours du jeune, selon les besoins repérés.

#### ➤ lors d'une réorientation

Le médecin psychiatre participe à la construction du projet de réorientation du jeune, sur sa dimension médicale. A cet effet, elle fait le lien avec les différents partenaires : hôpitaux de jour, service de pédopsychiatrie, etc.

### Les psychologues cliniciens

Les psychologues interviennent dans l'institution en direction des jeunes, des familles, mais également des équipes des pôles éducatif et pédagogique.

#### ➤ En lien avec les jeunes

Les psychologues assurent des entretiens individuels ou médiatisés, des psychothérapies, animent des ateliers thérapeutiques et réalisent des bilans.

#### ➤ En lien avec les familles

A l'occasion d'un bilan et/ou de la mise en place d'un suivi thérapeutique, les psychologues assurent un travail d'information afin de permettre aux parents ou représentants légaux la compréhension des actions proposées à leur enfant. A l'issue des bilans ou au terme du suivi, ils s'assurent de leur accord pour les actions proposées ou l'interruption d'un accompagnement. Ils peuvent rencontrer les parents, à leur initiative et/ou à celle du DITEP.

#### ➤ En lien avec les équipes éducatives

Chaque psychologue est « en référence » avec un groupe éducatif auprès duquel il assure un accompagnement à la réflexion, notamment à l'occasion de réunions interdisciplinaire et de synthèse. Dans ce cadre, il propose un travail de soutien et de liaison clinique avec l'équipe éducative.

#### ➤ En lien avec l'institution

Les psychologues, en qualité de cadres, participent au travail d'élaboration et de réflexion institutionnelles, lors des différents temps de réunions.

#### ➤ En lien avec les partenaires

Afin de garantir une intervention cohérente vis-à-vis des enfants et adolescents accompagnés, les psychologues travaillent en partenariat avec les différents acteurs médicaux et sociaux mobilisés autour de l'enfant et de ses représentants légaux.

### La psychomotricienne

Son intervention vise l'harmonie des fonctions psychomotrices, psychiques, cognitives et affectives, en proposant des supports ancrés sur les aptitudes corporelles. Il s'agit d'un espace de travail où le support principal est le jeu.

Sur avis médical, la psychomotricienne établit, lorsque cela est possible pour le jeune, un bilan psychomoteur. Elle évalue ses capacités psychomotrices (schéma corporel, dominance latérale, repérage temporo-spatial, coordinations fine et globale, équilibre, tonus musculaire).

Une attention est également portée à l'engagement du corps dans l'action et dans la relation à l'autre. Au regard des difficultés rencontrées et, après concertation en équipe, un accompagnement est proposé.

Le bilan est l'occasion d'une rencontre à médiation corporelle, qui peut amener une indication de prise en charge proposée à la famille et à l'enfant.

Les parcours, jeux de balles et ballons, activités d'adresse et d'affinement des praxies, ou encore la stimulation de l'équilibre, appartenant au domaine de l'éducation motrice, permettent de gagner en aisance motrice.

La psychomotricienne peut également soutenir le jeune dans l'expression et l'affirmation de soi au travers de la danse, du mime, des arts du cirque, ou encore des activités créatives telles que le dessin, ou la peinture, ou toute médiation favorisant la symbolisation.

Enfin, par l'apprentissage de techniques de relaxation, la psychomotricienne aide le jeune à éprouver une détente profonde, à la fois physique et psychique, un apaisement, ainsi qu'une attention au corps permettant son investissement et sa structuration (notions de schéma corporel et image du corps).

Le but final est un mieux-être psychique et corporel permettant d'établir une relation optimale à l'autre et à son environnement.

### L'orthophoniste

Sur avis médical, l'orthophoniste établit, lorsque cela est possible pour le jeune, un bilan dont l'objectif est d'évaluer les capacités langagières (langage oral et écrit) et les compétences cognitives (mémoire, troubles et symptômes pouvant entraver le rapport au savoir ou expliquer les difficultés scolaires).

L'observation clinique porte également sur l'utilisation du langage dans sa fonction de communication et dans la relation à l'autre.

Au regard des aptitudes et difficultés rencontrées par le jeune, et après concertation en équipe, un accompagnement peut être proposé.

L'acquisition progressive du langage chez l'enfant témoigne de la structuration de sa personnalité et de son bon développement cognitif. *A contrario*, les troubles du langage oral et/ou du langage écrit apparaissent comme les symptômes de difficultés psychoaffectives ayant un impact sur ses capacités cognitives.

L'intervention orthophonique auprès des jeunes consiste à leur permettre de s'approprier le langage oral et écrit avec plus de justesse, plus d'élaboration, afin de les conduire à sa meilleure utilisation.

L'ensemble du cadre thérapeutique ainsi proposé permet la construction de liens, l'ouverture d'un espace d'apaisement, de créativité et de parole.

Quel que soit le médiateur, il est pensé comme un support d'échange, de travail thérapeutique pour les participants, et d'observations cliniques pour les professionnels.

Ces ateliers apportent une dimension collective au soin.

Le DITEP propose différents ateliers thérapeutiques (pouvant être menés en coanimation). Ils sont adaptés à l'âge et à la maturité psychique de chaque enfant et adolescent.

De façon non exhaustive et évolutive, on peut mentionner :

- l'atelier « Conte Musical » (6 à 9 ans) ;
- l'atelier « Terre » (6 à 9 ans) ;
- l'atelier « Images en scènes » (10 à 16 ans) ;
- l'atelier « Monde virtuel » (13 à 16 ans) ;
- l'atelier « Philofable » (10 à 16 ans).



Si chacun de ces ateliers a ses propres objectifs, il est important de souligner que la recherche d'un apaisement et d'un mieux-être global chez l'enfant ou l'adolescent relève de la dimension interdisciplinaire qui, elle-même, s'inscrit dans l'espace et dans le temps.

Selon le principe d'autodétermination, le travail régulier et continu, en co-construction avec les représentants légaux et les jeunes, ainsi que les temps de bilans, sont là pour permettre d'évaluer les bénéfices obtenus grâce aux actions menées.

Les ateliers sont évalués, chaque année, par l'équipe thérapeutique qui statue sur leur évolution, leur reconduction ou leur arrêt, en fonction des indications et des retours obtenus (par les professionnels, les familles et les jeunes) lors des bilans.

## 6.2. La dimension socio-éducative

Au sein du DITEP Plein Air, tous les professionnels participent à l'action éducative. Toutefois, les éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs sont plus particulièrement identifiés en tant que représentants de cette fonction auprès des enfants

Le pôle socio-éducatif se compose d'une assistante de service social (0,70 ETP), de 11,8 ETP d'éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs et d'une surveillante de nuit (1ETP).

### L'équipe éducative

Les éducateurs et moniteurs éducateurs sont référents de 4 à 6 jeunes, pour lesquels ils assurent la coordination de parcours et mettent en œuvre le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

L'intervention éducative se décline tant au sein de l'établissement que dans l'environnement des jeunes accompagnés, de façon groupale ou plus individualisée.

Cette intervention peut s'appuyer sur les moments de la vie quotidienne, tels que le temps d'accueil du matin, le repas du midi ou encore l'internat.

Elle peut aussi prendre la forme d'interventions éducatives multiples et variées, internes ou externes, dans le cadre d'ateliers, d'activités sportives, de sorties culturelles ou de loisirs, tout au long de la semaine, en période scolaire ou durant certains moments de vacances avec, notamment, le dispositif « l'Escale Estivale » rattaché au DITEP Plein Air.

### Une posture éducative

La place occupée par l'éducateur dans sa relation avec l'enfant ou l'adolescent s'avère centrale pour l'accompagnement quotidien. Adulte bienveillant, il représente une autorité sécurisante et suffisamment souple pour permettre que se construisent les étapes indispensables à leur socialisation. Les capacités à « prendre soin » de chacun d'eux avec empathie, à garantir une écoute, à proposer un accompagnement bienveillant sont le socle qui permettra aux jeunes de rencontrer l'adulte dans sa fonction contenante, rassurante et structurante, nécessaire à l'établissement d'une relation éducative. L'action de l'éducateur vient soutenir l'accès aux dimensions pédagogique et thérapeutique de l'accompagnement. Cette posture éducative donne à l'éducateur la légitimité nécessaire, et contribue au travail thérapeutique institutionnel.

### Des objectifs éducatifs

Sous l'autorité d'un cadre de direction, les professionnels éducatifs fondent leurs interventions sur les objectifs définis dans le PPA, et en cohérence avec les orientations institutionnelles, notamment en ce qui concerne les objectifs généraux du DITEP :

- favoriser l'apaisement ;
- veiller à la sécurité physique et psychique des jeunes ;
- permettre l'expérimentation, l'intégration des règles de vie sociale ;
- soutenir l'inscription durable du jeune dans son environnement habituel de vie ;
- promouvoir son inclusion sociale, scolaire et/ou professionnelle.

En sa qualité de « référent de parcours », l'éducateur favorise le lien entre les différents professionnels, et la coordination entre les actions thérapeutiques, éducatives, pédagogiques, partenariales et familiales.

Il met en œuvre le Projet Personnalisé d'Accompagnement et rend compte de son action lors des différentes réunions interdisciplinaires, afin de vérifier la pertinence des orientations prises. L'éducateur référent participe au bilan d'évolution des jeunes dont il est référent, et s'assure de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'accompagnement, lors de l'actualisation annuelle du PPA.

#### L'accueil de nuit

Le DITEP dispose d'un accueil de nuit de 10 places (internat thérapeutique). Celui-ci fonctionne quatre soirées/nuits par semaine, du lundi soir au jeudi soir.

Il s'agit d'une modalité transversale pouvant concerner l'ensemble des usagers à un moment donné de leur parcours, que l'accompagnement habituel soit de jour ou ambulatoire.

L'accueil de nuit peut être continu, ou ponctuel, de semaine ou séquentiel, selon le Projet Personnalisé d'Accompagnement élaboré en concertation avec le jeune et la famille.

L'accueil de nuit relève d'une modalité d'accompagnement préparée, réfléchie et validée par l'équipe interdisciplinaire et les détenteurs de l'autorité parentale.

Il vise à offrir un espace structuré et sécurisant, autorisant une séparation entre le jeune et sa famille. C'est un temps privilégié pour soutenir la construction de repères et l'acquisition de savoir-faire et savoir-être dans un groupe restreint : compétences qui serviront de base à l'inscription dans d'autres environnements, et à la construction de relations pacifiées avec les pairs.

#### L'assistante de service social

L'assistante de service social est la première interlocutrice des représentants légaux. Son intervention se poursuit tout au long de l'accompagnement de l'enfant.

Par son action quotidienne, à l'interface entre parents et institution, elle facilite la mise en relation et accompagne les parents dans le lien avec les professionnels du DITEP et/ou les éventuels partenaires. Elle peut être amenée à les accompagner dans les démarches auprès de différents organismes (pour le renouvellement d'une demande à la MDPH, le montage d'un dossier pour une demande d'Action Educative à Domicile (AED), etc.).

En lien étroit avec l'équipe de direction et le médecin psychiatre, l'assistante de service social rencontre les représentants légaux et propose différents rendez-vous afin de :

- recueillir les éléments permettant une meilleure compréhension de la situation de l'enfant et de la dynamique familiale ;
- proposer un espace d'échanges autour des éventuelles difficultés rencontrées dans la sphère familiale et dans l'environnement ;
- soutenir les parents dans la compréhension des troubles de leur enfant et les aider à faire évoluer la relation parents/enfant ;
- s'assurer de l'accès aux droits et aux dispositifs spécifiques, notamment en termes de logement.

### 6.3. La dimension pédagogique

Dans le droit fil du virage inclusif, et en cohérence avec leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), les jeunes du dispositif ont accès à plusieurs modalités de scolarisation, en privilégiant les dispositifs de droit commun et ceux plus adaptés.

C'est pourquoi, selon les dispositions de la loi du 11 février 2005, dès l'admission, une attention est portée à l'effectivité de l'inscription des jeunes dans leur établissement scolaire de référence.

Les élèves ne pouvant pas y être inclus (quelle qu'en soit la raison), sont accueillis à l'Unité d'Enseignement (UE) du dispositif et bénéficient de diverses modalités d'accompagnements pédagogiques et d'inclusions individuelles ou collectives.

#### L'Unité d'Enseignement du DITEP

Conformément au décret du 02 avril 2009, il existe une Unité d'Enseignement (UE) au sein du DITEP Plein Air.

Son projet pédagogique vise à la mise en œuvre et à la coordination des Projets Personnalisés de Scolarisation.

L'Unité d'Enseignement n'est pas une école ; elle est plutôt un dispositif souple répondant à la diversité des besoins repérés, des acquis, des parcours et des limitations induites par les troubles.

Elle doit, à la fois, mettre en place et accompagner des scolarités, accomplies pour tout ou partie en école, collège ou lycée, et assumer, à plein temps, la formation de certains élèves dont l'état de santé ne permet pas encore un accueil en milieu ordinaire. Elle s'attache également à faire entrer dans les apprentissages des enfants porteurs de troubles sévères et, surtout, à s'adapter à l'évolution de chaque situation

L'Unité d'Enseignement est conçue pour faciliter, adapter et accompagner les parcours dans le système commun. Son rôle n'est pas d'installer un enseignement spécial, mais de répondre aux besoins éducatifs particuliers afin d'aider chaque élève à progresser dans l'école de tous.

Une Convention entre l'ARI et l'Inspection Académique Des Services De l'Education Nationale permet la mise à disposition de deux postes d'enseignant.

La coordination entre le DITEP, l'UE et les différents services de la DSDEN33 est assurée par un enseignant nommé « coordonnateur pédagogique ».

L'Unité d'Enseignement est située au sein même de l'établissement ; elle dispose de deux classes, d'une salle informatique et de matériel audio-visuel. Afin de préparer les supports nécessaires aux apprentissages, les enseignants bénéficient du matériel mis à disposition au niveau du service administratif, notamment la photocopieuse.

### Missions de l'Unité d'Enseignement

Afin d'apporter une réponse pédagogique adaptée, l'enseignant conçoit une organisation et une programmation des apprentissages scolaires en s'appuyant prioritairement sur les Besoins Educatifs Particuliers (BEP) du jeune, ainsi que sur ses potentialités.

Les progressions sont construites en référence aux programmes nationaux.

Elles sont proposées après un temps d'observation et d'évaluation en début d'année et font apparaître des objectifs à atteindre, formalisés dans le PPS.

Les enseignements sont adaptés et individualisés, mais elles permettent aussi l'élaboration d'un travail en groupe : la socialisation, *via* l'acceptation de l'erreur, de la critique, de la confrontation et l'autonomie dans la tâche, est travaillée sous de nombreux aspects.

Les apprentissages se construisent autour de séquences comprenant des séances de découverte, des exercices de réinvestissement et des évaluations, en alternant les temps d'échange, de mise en commun et de réflexion individuelle. Chaque élève avance à son rythme et le travail demandé est en fonction de ses capacités et de sa disponibilité du moment.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- amener les jeunes à dépasser les obstacles, en les aidants à établir des liens entre « leur monde personnel » et les codes culturels que requiert l'école ;
- les soutenir dans la maîtrise des méthodes et des techniques de travail ; stabiliser leurs acquisitions et pouvoir les transférer ;
- favoriser un engagement actif de l'enfant ou de l'adolescent dans la construction et/ou la restauration de ses compétences d'élève ;
- favoriser le désir d'apprendre ;
- amener les enfants et les adolescents à dépasser leur conduite d'échec et reprendre confiance en leurs compétences ;
- travailler à un possible retour en scolarité ordinaire, et soutenir le jeune lorsque cela se réalise ;
- accompagner les enfants et les adolescents vers une démarche d'autonomisation ;
- les préparer et soutenir dans leurs démarches préprofessionnelles.

### Organisation de l'Unité d'Enseignement

L'Unité d'Enseignement propose différentes modalités d'accompagnement selon la scolarité effective de chaque élève.

- Élèves scolarisés exclusivement sur l'UE,
- Élèves en scolarité partagée (élèves dont la scolarité extérieure est inférieure à 12h/semaine) ,
- Élèves en scolarité externalisée.

Ces groupes sont flexibles et les élèves naviguent entre ces derniers selon leurs besoins.

Les enseignants de l'UE proposent des modalités de séances pédagogiques différentes et adaptées aux besoins des trois groupes d'élèves.

-Temps d'apprentissages scolaires : créneau d'1h à 1h30 avec un groupe d'élève de niveau hétérogène en effectif élargi (4 à 8 élèves ).

Les enseignants peuvent travailler en co-enseignement. Ces créneaux sont réservés aux élèves exclusivement scolarisés au sein de l'UE et aux élèves en scolarité partagée. Les séances portent sur les apprentissages fondamentaux avec un objectif de gestion des interactions entre pairs afin d'évaluer un possible retour en milieu ordinaire. La co-intervention permet de moduler la constitution des groupes durant les séances et permet un étayage supplémentaire pour gérer les différences de niveaux scolaires importantes entre les jeunes.

Temps d'Ateliers : créneau d'1h à 2h avec un groupe d'élève réduit et des compétences plus homogènes. Ces ateliers sont menés en co-intervention avec un éducateur ou un personnel du pôle thérapeutique. Ils sont principalement destinés aux jeunes exclusivement scolarisés au sein de l'UE et aux jeunes en scolarité partagée.

L'objectif est de travailler sur des objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques définis avec l'équipe du Ditep et l'équipe pédagogique du milieu ordinaire.

Temps individuel : créneau de 30 min à 1h en effectif très réduit (1 ou 2).

Ces séances ont pour objectifs d'accompagner les jeunes dans leur organisation par rapport aux devoirs et garder une vigilance quant au bon déroulement de la scolarité pour des élèves qui restent fragiles, notamment dans le cas des retours en milieu ordinaire.

Ces créneaux sont aussi bénéfiques aux élèves entrants sur le Ditep afin d'évaluer leurs compétences scolaires et construire une relation pédagogique privilégiée.

Co-intervention en milieu ordinaire : Les enseignants de l'UE sont amenés à intervenir dans les classes des élèves en scolarité partagée ou externalisée. Ces modalités d'intervention permettent de favoriser le maintien des élèves dans leur établissements scolaires d'origine en apportant un soutien aux équipes pédagogiques.

## 7. Les fonctions support

### 7.1. Les services techniques et administratifs

Au-delà des actions spécifiques liées à leurs postes, les services généraux et administratifs assurent une coordination entre l'interne et l'externe, entre les professionnels, avec les familles et les jeunes accompagnés.

Leurs interventions contribuent à prendre soin de l'institution et des personnes accompagnées.

Au niveau administratif l'accueil, l'écoute accordée à chacun, la mise en relation avec la personne la plus apte à apporter une réponse au problème énoncé, le respect de la confidentialité sont autant d'éléments auxquels il est apporté une attention particulière.

Au niveau logistique, l'entretien des locaux et la qualité de l'hébergement participent à garantir des conditions d'accueil dans un environnement agréable, apaisant pour les jeunes, et un cadre de travail fonctionnel pour les professionnels.

## 7.2. La restauration

Le DITEP Plein Air a fait le choix d'une restauration interne à l'établissement, afin de confirmer la dimension éducative et thérapeutique liée aux temps de repas.

Les questions relatives aux troubles alimentaires, de la santé par l'assiette, notamment pour des jeunes présentant une obésité, sont autant d'éléments à considérer dans l'accompagnement quotidien.

Une cuisinière réalise les repas sur place et veille à proposer des menus équilibrés, variés et de qualité gustative. Son travail se fait en articulation avec les autres professionnels, et dans le respect des normes en vigueur en matière de restauration collective.

Le DITEP est également soucieux de la dimension écologique et tente de réduire son impact sur l'environnement en privilégiant un approvisionnement *via* des filières courtes. Par ailleurs, il a mis en place une « Commission de restauration », dont le but est de proposer des repas variés, équilibrés en respectant les recommandations nutritionnelles dans le cadre d'un budget défini. Lors de leurs rencontres les membres de cette instance sont emmenés à travailler autour des thématiques suivantes :

- composition et analyse des menus proposés lors de la période passée (contenus, provenance des aliments, *etc.*) ;
- recueil et analyse des propositions des convives ;
- modalités de respect des habitudes alimentaires ;
- organisation de journées de sensibilisation sur les questions alimentaires, *via* des repas à thèmes (projet à formaliser à l'année, sur des semaines identifiées en amont) ;
- filière courte d'approvisionnement (privilégier des circuits courts, *etc.*) ;
- échanges sur les problématiques liées à la restauration et à l'intendance (bruit dans les salles de repas, gaspillage alimentaire, *etc.*).

## 7.3. Les transports

Le transport occupe une place particulière dans la journée des enfants et adolescents accompagnés. C'est un moment de transition entre le domicile et l'institution. Il peut être à la fois un temps de retrouvaille et de séparation, tant du côté parental qu'institutionnel. Ce moment particulier nécessite, de la part des professionnels, une certaine habileté et la capacité à créer une relation sécurisante, bienveillante pour permettre au jeune d'aller et venir entre ces différents espaces.

Pour le chauffeur, ce moment implique un travail d'observation et de coordination avec les autres membres de l'équipe : sa connaissance de chaque usager va l'aider à identifier l'humeur du jour. Cela est d'autant plus important qu'il doit garantir la sécurité physique et psychique des passagers, dans un espace où la promiscuité peut s'avérer source de tensions.

Ce temps de transition est un moment important de la journée de l'enfant car il peut en conditionner le bon déroulement.

Avec le passage en DITEP et la personnalisation des parcours, cette fonction s'est complexifiée et suppose de plus en plus de flexibilité. Or, paradoxalement, pour apaiser les angoisses de certains jeunes, il est nécessaire de garder une certaine ritualisation, de la ponctualité et de la permanence. Cela n'est pas sans conséquences sur l'organisation du travail.

La nouvelle implantation du DITEP à MIOS permet d'absorber bon nombre de ces contraintes.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPA, et selon le lieu de résidence, différentes modalités de transport sont envisagées :

- les transports assurés par les familles ;
- les transports réalisés par deux agents logistiques ou les éducateurs ;
- les transports recourant à un prestataire de service, pour le compte du DITEP ;
- les transports publics pour les jeunes autonomes dans leurs déplacements (notamment la ligne de train Arcachon/Biganos, et la ligne de Bus TransGironde Belin/Andernos).

Selon la teneur du projet de formation scolaire ou professionnelle de certains jeunes, et malgré une domiciliation sur le territoire BARVAL, le suivi du PPA peut conduire les professionnels jusqu'à Bordeaux et sa périphérie, notamment l'ÉREA d'Eysines et de PESSAC, ou le Centre de Formation de Blanquefort.

## 8. Focus sur « L'Embellie » et « L'Escale Estivale », deux dispositifs associatifs innovants portés par le DITEP Plein Air permettant de prévenir les ruptures.

### L'Embellie

L'Embellie est un dispositif visant à répondre aux difficultés des jeunes accompagnés par les DITEP associatifs, pour lesquels un accueil collectif s'avère, ponctuellement, trop complexe.

Cet espace de répit et d'apaisement bénéficie d'une implantation sur le territoire du Bassin Arcachon. L'enjeu est de contribuer à un travail de prévention permettant d'éviter une rupture de parcours.

S'il répond à des situations d'urgence, cet espace ne s'y limite pas.

L'Embellie est une réponse en termes :

- ✚ **De prévention** de comportements ou de situations pouvant affecter les parcours (violences, agressions, périodes de transition dans l'attente d'un accueil dans un autre dispositif, etc.) et déstabiliser le dispositif institutionnel ;
- ✚ **De besoin de répit :**
  - en faveur d'un jeune pour lequel la situation groupale ou familiale est anxiogène ou conflictuelle ;
  - en direction d'une famille ou d'un aidant en souffrance, débordé(e) par le jeune usager, éventuellement en prévention d'un risque de maltraitance.
- ✚ **De continuité de l'accueil** suite à un évènement particulier ; un temps de pause est alors envisagé pour concevoir, avec les jeunes, les adaptations de tout ordre à prévoir à l'issue de cette période d'accueil.

Ce dispositif, d'une capacité de trois places, propose un travail de proximité, fait de temps partagés. Il offre aux jeunes la stabilité d'un accueil thérapeutique avec hébergement, permettant de « *se poser pour s'apaiser* ».

Durant son accueil à l'Embellie, le jeune reste inscrit dans son DITEP de référence, et le travail des professionnels sur place coordonne, de manière très étroite, les volets éducatifs et thérapeutiques : « *L'Embellie se veut une continuité du lien dans une disparité de lieux.<sup>2</sup>* ». Le séjour fait l'objet de bilans intégrés dans le PPA des jeunes ayant fréquenté ce dispositif.

### L'Escale estivale

L'escale estivale est un dispositif de répit associatif, dont l'objectif est de garantir un accompagnement à des enfants et adolescents durant la période de fermeture estivale des établissements et services.

Le recours à ce dispositif (d'une capacité de cinq jeunes) s'appuie sur une indication des équipes interdisciplinaires des structures associatives qui peuvent, pour un jeune donné, et avec lui, programmer un/des séjour(s), sa/leurs durée et modalités (une journée ou un laps de temps comprenant des nuitées).

Conjointement à ces séjours prévus, il peut être envisagé de répondre à une situation d'urgence ou, *a minima*, préoccupante. Une place est prévue à cet effet.

Une permanence téléphonique permet aux familles et partenaires de contacter le dispositif.

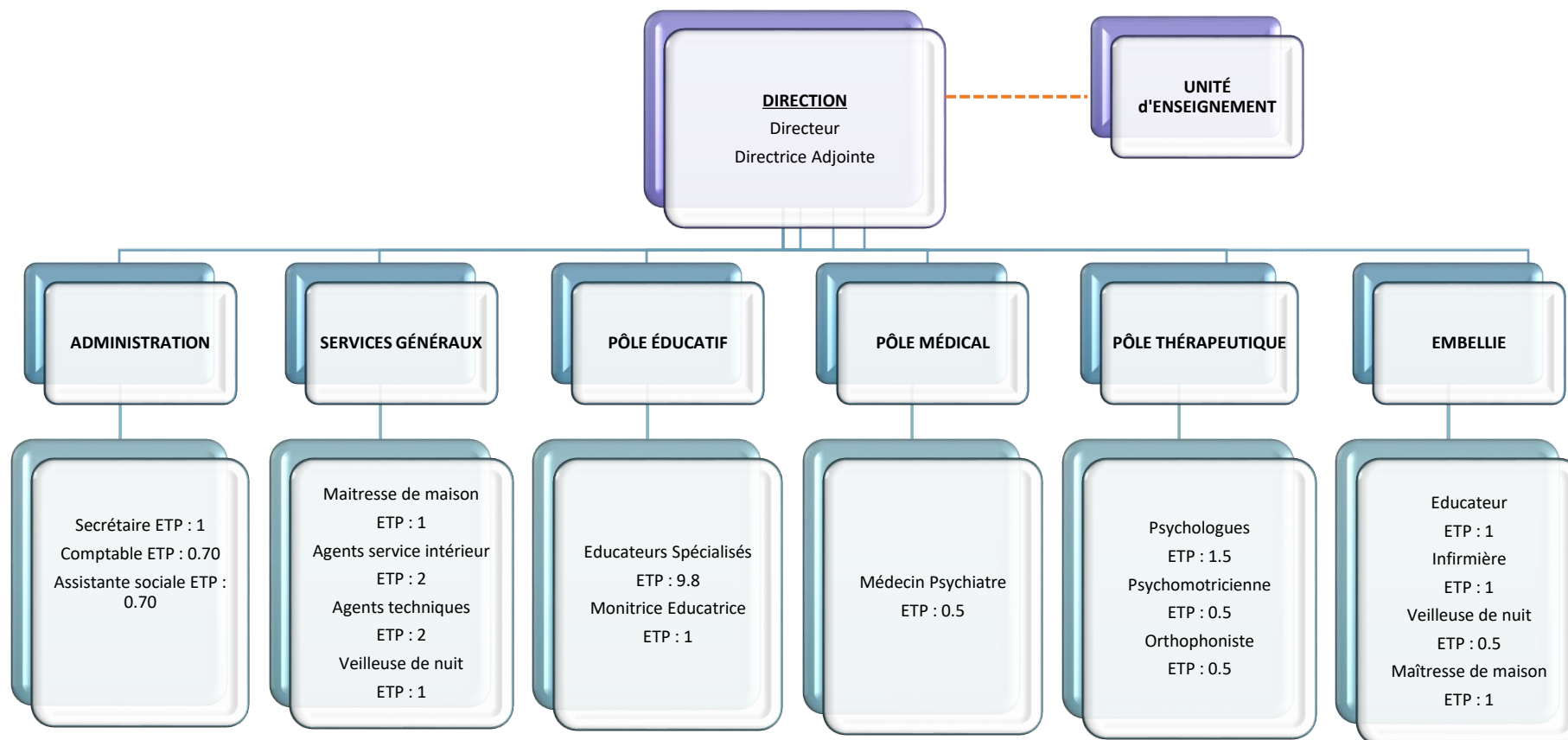
De multiples animations (surf, équitation, paddle, accrobranche, baignades, etc.) sont proposées aux jeunes par les équipes composées de professionnels connus par eux (un par DITEP).

A l'issue de chaque séjour, un bilan, rédigé par les professionnels, vient alimenter les Projets Personnalisés des jeunes ayant fréquenté l'Escale estivale

---

<sup>2</sup> François Bridier - Président de l'ARI.

## 9. Professionnels et compétences mobilisées



## La formation des professionnels

A Plein Air, comme dans tous les autres établissements et services associatifs, la politique de formation des professionnels traduit la volonté de développer et de mettre en œuvre des prestations de qualité réalisées par des équipes interdisciplinaires, qualifiées et préparées à répondre à de nouveaux besoins.

La formation professionnelle est déclinée au regard :

- ✚ Des orientations associatives repérées comme prioritaires, intégrant les nombreuses évolutions des politiques publiques et de leurs obligations ;
- ✚ De l'évolution des projets des établissements et services, et des pratiques professionnelles nécessitant de nouvelles compétences, un perfectionnement et/ou une ouverture sur l'environnement ;
- ✚ Des demandes de salariés destinées à donner à chacun le moyen de développer un projet de formation personnelle ;
- ✚ Des obligations en matière de formation relative aux transports, à la santé, à la sécurité au travail et à l'hygiène alimentaire ;
- ✚ Des obligations de formation en direction des professionnels médicaux et paramédicaux (Développement Professionnel Continu).

Les conceptions et mise en œuvre du plan de formation reposent sur la participation de chacun de ses acteurs. Elles privilégient le dialogue, notamment grâce à l'appui des entretiens professionnels de formation et à l'élaboration d'un plan conçu, après consultation des personnels, par les cadres de direction et la Directrice R. H. de l'ARI.

### ➤ **Le travail interdisciplinaire**

Si le passage en DITEP ambitionne de fluidifier les parcours des jeunes accompagnés, la multiplication des espaces et des partenaires peut rendre plus complexe la construction, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Pour garantir une cohérence institutionnelle, il est nécessaire de mettre en place des instances d'élaboration et de régulation, notamment un ensemble de réunions répondant à des nécessités spécifiques.

Pour chacune d'elles, un compte rendu est réalisé, transmis aux professionnels et archivé dans les documents administratifs.



RÉUNIONS	FRÉQUENCE	PROFESSIONNELS PRESENTS	OBJECTIFS
Réunion institutionnelle	Deux fois par trimestre	L'ensemble des professionnels du DITEP.	Actualisation des informations relatives à la vie institutionnelle et associative ; réflexion en matière d'orientations, de pratiques et de questions quotidiennes.
Bilans des jeunes	<i>A minima</i> une fois par an	Les représentants légaux, le jeune, les partenaires et professionnels du DITEP.	Définir des axes de travail à des fins de réalisation ou de réévaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement.
Réunion thérapeutique	Hebdomadaire	L'ensemble de l'équipe thérapeutique, ainsi que les cadres de direction. L'assistante de service social y est conviée, lorsque cela est nécessaire.	Espace d'élaboration autour des soins et d'analyse des éléments de la vie quotidienne du jeune et/ou des dynamiques de groupe pouvant impacter la santé.
Réunion Interdisciplinaire	Hebdomadaire	L'ensemble des éducateurs d'un groupe de référence, les enseignants, les thérapeutes, l'assistante de service social et les cadres de direction.	Travail d'élaboration autour des éléments de la vie quotidienne du jeune et/ou des dynamiques de groupe. C'est aussi le lieu pour soutenir et accompagner les professionnels afin de favoriser une cohérence des interventions.
Réunion éducative et pédagogique	Hebdomadaire	L'équipe éducative et les enseignants, en présence d'un cadre de direction.	Espace de coordination de l'action, de mise en place de projets transversaux (intergroupes), de liaison/collaboration. Les aspects organisationnels sont également traités, afin de fluidifier au maximum le quotidien institutionnel.
Réunion logistique	Hebdomadaire	L'équipe logistique et administrative, ainsi qu'un membre de l'équipe de direction.	Temps d'organisation, de coordination entre les agents logistiques, la secrétaire et la direction. Il s'agit également d'un espace de parole pour éclairer ce qui se passe lors des temps de transition (les transports, notamment).
Réunion qualité	Mensuelle	Les cadres de direction, la responsable Qualité de l'association, et les professionnels du DITEP désignés « correspondants Qualité ».	L'établissement est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité afin de parfaire ses accompagnements et son fonctionnement, pour répondre de façon pertinente aux besoins et attentes des jeunes et de leurs familles. Des enquêtes de satisfaction sont réalisées régulièrement.
Analyse de la pratique	Mensuelle	Les équipes éducative et pédagogique, et l'assistante sociale	Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions, à partir d'un travail d'analyse et de mise en perspective de leurs actions.

### ➤ Les outils de communication

L'ensemble de l'équipe a à sa disposition des ordinateurs sécurisés, équipés d'un programme de gestion électronique des dossiers des personnes accompagnées : le DUDUP (Dossier Unique Dématérialisé de l'Usager/Patient). Les membres de l'équipe ont également accès, par des sessions individuelles, à un dossier commun nommé « U ».

Les informations personnelles (administratives ou relatives aux accompagnements) recueillies tout au long de la prise en charge font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux exigences de suivi de l'activité du DITEP. Ces données sont conservées par le service toute la durée de l'accompagnement et jusqu'à trois ans après son terme.

La personne accompagnée et ses représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de retrait et de rectification des informations qui les concernent ; ils peuvent exercer ce droit en s'adressant, par écrit, à la Direction.

Les éléments recueillis dans le cadre des accompagnements demeurent confidentiels ; ils ne sont pas transmis à l'extérieur du DITEP, si ce n'est dans le cadre de coordinations autorisées par la personne et/ou ses représentants légaux, si le jeune est mineur ou sous tutelle. Celles-ci s'inscrivent dans une continuité de prise en charge, dans le périmètre des missions du service, ou en cas de force majeure. Le traitement des informations personnelles s'effectue *via* un logiciel sécurisé, et conforme aux exigences rappelées dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données sont stockées sur des serveurs informatiques habilités à héberger des données de santé. Un Délégué à la Protection des Données (DPO) associatif s'assure, en continu, de la conformité du DITEP avec la réglementation en matière de traitement et d'utilisation des informations.

## 10. Les objectifs d'évolution, de progression, de développement

Depuis sa reprise par l'ARI et son récent déménagement à Mios, le DITEP Plein Air a pour projet de se positionner, sur le territoire BARVAL, en tant qu'établissement ressource en matière de handicap psychique.

### 10.1 Le travail avec les partenaires de l'Education Nationale

Le DITEP Plein Air s'engage, en tant qu'acteur majeur, pour les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers, et souhaite contribuer au virage inclusif.

A ce titre, les professionnels du DITEP peuvent être mobilisés, soit directement, autour de la situation d'un ou de plusieurs élèves, soit en soutien aux professionnels de l'Education Nationale, au sein des différents établissements scolaires.

Notre dispositif s'inscrit dans la droite ligne des orientations définies par la DSDEN33 :

- améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux ;
- préserver/améliorer le climat scolaire ;
- favoriser l'inclusion scolaire, dans une logique de parcours continu et sans rupture.

Pour ce faire, plusieurs axes de travail sont envisagés :

#### Proposer un travail d'acculturation entre les professionnels du DITEP et les enseignants

Le choix d'une politique inclusive, définie au niveau national et départemental, n'a pas toujours fait l'objet de temps de formation ou de préparation pour les professionnels pédagogiques de terrain.

Lors des ESS, il n'est pas rare de constater l'incompréhension des enseignants face aux agissements d'un élève à besoin éducatif particulier. Il est souvent question d'un sentiment d'impuissance face à des comportements imprévisibles, ou encore d'un discours selon lequel les enseignants ne sont pas formés pour cela.

Le DITEP Plein Air souhaite contribuer à favoriser le maintien des élèves dans leur établissement scolaire d'origine en apportant un soutien aux équipes pédagogiques. Dans cette optique, il est envisagé de développer des partenariats avec les écoles, collèges et lycées afin de participer à la construction d'une culture partagée ESMS/établissements scolaires *via*, notamment, la mise en place de groupes de travail communs.

Cet axe de travail sera évalué annuellement, *via* plusieurs indicateurs tels que le nombre de jeunes maintenus en scolarité ordinaire, la baisse du nombre d'élèves scolarisés uniquement dans l'UE du DITEP et le nombre de réunions annuelles entre les différents professionnels des établissements scolaires et l'ESMS.

Dans cette optique, et sous réserve de l'obtention d'un financement idoine, le DITEP Plein Air pourrait envisager de collaborer à l'action des deux EMAScol départementales.

#### Apporter un soutien aux AESH et construire les bases d'une coopération avec les professionnels des établissements et services médico-sociaux

Lorsqu'un élève bénéficie d'un accompagnement prodigué par une AESH, il est rare qu'une première rencontre soit organisée pour évoquer la situation de l'élève et définir ses attentes en matière d'accompagnement.

En parallèle, les AESH ne bénéficient pas d'espaces d'élaboration pour réfléchir à un meilleur ajustement de leur accompagnement vis-à-vis d'un élève qui, parfois, refuse leur présence.

Afin de promouvoir une qualité d'accompagnement et soutenir les apprentissages des élèves à besoin éducatifs particuliers, Plein Air souhaite organiser ces temps d'échanges entre AESH et professionnels

du DITEP. Il s'agira de rendre possible une meilleure prise en compte de la singularité de l'élève, de définir des objectifs d'accompagnements et les ajustements nécessaires à leur atteinte.

#### Participer à l'identification des situations d'élèves en risque de rupture, et à la construction de réponses préventives

Certains élèves peuvent rencontrer des difficultés passagères et, sans aménagements spécifiques, se retrouver en risque de rupture de parcours. L'absence de solutions alternatives ou d'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMASCOL) sur le territoire BARVAL fait qu'une orientation vers un DITEP est souvent envisagée comme la solution appropriée pour ces élèves, alors même que la mobilisation de différents acteurs permettant un travail de prévention serait susceptible de limiter le recours à cette orientation.

Afin de pallier cette situation et de favoriser le maintien en scolarité ordinaire, le DITEP, en qualité de dispositif ressource, propose d'accompagner et de soutenir les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques dans la réflexion et la construction de réponses préventives adaptées aux situations identifiées « à risques ».

Ce travail d'anticipation de rupture se construit en étroite collaboration avec les chefs d'établissements scolaires et l'enseignant référent de secteur qui peuvent solliciter le DITEP afin d'organiser une rencontre (dispositif spécifique des établissements scolaires pour l'examen d'une situation d'un élève). A cette occasion, il est proposé de faire un état des lieux du contexte et d'identifier les leviers ou aménagements susceptibles de soutenir tant l'élève que l'équipe pédagogique.

Selon la situation, plusieurs interventions et différents professionnels peuvent être mobilisés (directeur du DITEP, psychologue, éducateurs). Pour important qu'il soit, ce travail ne peut être que ponctuel et limité dans le temps car il suppose l'intervention de professionnels engagés dans les accompagnements des jeunes admis au DITEP.

Une évaluation quantitative et qualitative de cet axe de travail se fera annuellement, sur la base du nombre de sollicitations, du nombre de situations examinées et des retours quant aux effets des propositions alternatives suggérées.

#### Créer une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE)

Les jeunes accompagnés par le DITEP Plein Air sont majoritairement en âge d'être au Collège. Pour certains d'entre eux ; la capacité d'inclusion est entravée par des difficultés massives (angoisses, agitation importante, difficultés relationnelles, etc.). En 2022, 7 élèves sont scolarisés uniquement par le biais de l'Unité d'Enseignement du DITEP.

Afin de permettre à ces élèves d'intégrer un Collège sans toutefois les mettre en difficulté, nous envisageons la création d'une Unité d'Enseignement Externalisée dans un établissement du secteur.

L'objectif est de participer à une école plus inclusive, ambition affirmée par la loi du 26 Juillet 2019 dite « pour une Ecole de la confiance ».

Une première rencontre avec une Inspectrice de l'Education Nationale en responsabilité des élèves en situation de handicap (IEN ASH) a permis d'évoquer ce projet qui fera l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où il rejoint les orientations nationales et départementales.

Un groupe de travail sera mis en place conjointement avec les services de la DSDEN33, l'ARI et le DITEP Plein Air.

## 10.2 Développer la dimension professionnelle.

Compte tenu de l'évolution de l'agrément le DITEP Plein air est amené à accompagner des adolescents au-delà de 16 ans. En lien avec le projet pédagogique de son Unité d'Enseignement (2021-2025), le DITEP Plein Air souhaite développer ses actions en matière de préprofessionnalisation, selon plusieurs modalités.

Dans cette optique, une vigilance particulière sera portée au maintien des liens avec les différents partenaires (établissements scolaires de formation professionnelle, entreprises, Plateforme girondine d'emploi accompagné *Handamos!*), et au développement de nouvelles collaborations, en lien avec les projets des jeunes accompagnés.

### Les ateliers préprofessionnels

A ce jour, le DITEP dispose de deux ateliers préprofessionnels. Chacun d'eux se déroule selon un format différent :

- le premier permet aux jeunes de participer à des Forums ou à des « journées portes ouvertes » organisées par des établissements d'enseignement professionnel. Dans ce cadre, ils apprennent à rédiger un *Curriculum Vitae* et à se présenter face à un employeur ou un tuteur de stage ;
- Le second a une dimension plus pratique ; il est initialement tourné vers la pâtisserie et évolue, durant l'année, vers un atelier consacré à la confection d'un repas complet. Les jeunes dégustent ensemble les mets qu'ils ont assemblés.

Ces deux ateliers sont encadrés par un enseignant et un professionnel de l'équipe éducative.

### Les stages en entreprise

Depuis 2019, la loi relative à la liberté de choisir son avenir professionnel autorise les élèves de moins de 14 ans, de classes de niveau 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, à effectuer une séquence d'observation dans une entreprise de droit privé. Un stage d'initiation en milieu professionnel est, quant à lui, réservé aux élèves de plus de 14 ans.

Dès l'âge de 14 ans, et en fonction de leurs attentes et appétences, des stages en entreprise sont organisés. Pour ce faire, des partenariats ont été noués avec des entreprises ayant déjà accueilli des jeunes par le passé.

Un travail étroit est également mené en lien avec les Missions Locales et les Municipalités.

Pour les jeunes scolarisés en 3<sup>ème</sup> (Collège), le stage professionnel est travaillé avec eux, en lien avec leurs parents, l'établissement scolaire et les professionnels.

Deux types de stage sont proposés :

- un stage de découverte, d'une durée d'une journée, dont les objectifs sont :
  - une sensibilisation à quelques activités de l'entreprise/du lieu de stage ;
  - la découverte d'une partie du quotidien d'un métier.
- un stage d'orientation, d'une durée de deux à cinq jours, dont les objectifs sont :
  - la découverte des principales activités et collaborations au sein de l'entreprise ;
  - une participation active à la vie de l'environnement de travail ;
  - un aperçu tangible du monde du travail

Les stages d'orientation découlent parfois d'un stage de découverte positif pour toutes les parties.

Pour les années à venir, l'objectif est d'augmenter le nombre de stages et de renforcer le maillage relationnel du DITEP en matière de préprofessionnalisation. L'augmentation du nombre de stages par jeune sera recherchée, comme l'essor de stages à destination des plus jeunes.

### **Les formations professionnalisantes/diplômantes**

Depuis que l'âge des jeunes accueillis par le DITEP a augmenté (14 ans en moyenne, en 2022), les partenariats avec les établissements de formation professionnelle ont été étoffés, en lien avec l'Unité d'Enseignement et les trois enseignants référents du secteur BARVAL. Le DITEP travaille ainsi avec les Centres de Formation des Apprentis (CFA), les lycées professionnels.

Ces établissements permettent aux jeunes d'obtenir des diplômes, dont principalement des Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et des Baccalauréats Professionnels. Des temps de soutien scolaire sont proposés aux jeunes, afin de leur offrir un étayage. Des aménagements peuvent être travaillés avec les établissements scolaires par le Pôle thérapeutique du DITEP.

Après l'obtention d'un diplôme ou à la fin d'une formation, les jeunes sont accompagnés par les professionnels du DITEP dans la recherche d'un premier emploi.

### **10.3 Développer la dimension écologique du fonctionnement du DITEP.**

Depuis son implantation à MIOS, Plein Air propose une restauration collective assurée par des professionnelles dédiées, salariées de l'établissement.

Les repas sont élaborés sur la base de produits frais et de saison. Le recours aux filières courtes est privilégié afin, notamment, de limiter l'empreinte carbone du dispositif.

La cuisinière du DITEP rencontre régulièrement les fournisseurs afin d'opérer les meilleurs choix au meilleur prix.

Sur site, un potager est entretenu par les jeunes, dans le cadre d'une activité éducative. Des herbes aromatiques et quelques légumes sont cultivés et utilisés pour la confection des repas.

En outre, les professionnels du DITEP sont vigilants en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des tableaux de suivi des repas sont réalisés : ils permettent d'optimiser les commandes, la production et la gestion des stocks. Chaque jour, la cuisinière passe dans les groupes pour s'assurer du nombre exact de repas à confectionner. La juste quantité est donc cuisinée et servie.

D'autres actions seront prochainement menées. Deux composteurs seront installés ; le compost produit sera utilisé pour le potager.

Par ailleurs, le fonctionnement en DITEP, en raison du primat accordé à l'inclusion sociale des jeunes, suppose une augmentation importante des trajets, ce qui affecte négativement l'environnement.

Une rationalisation des transports est une manière de limiter l'empreinte carbone due à ces circuits. L'usage des transports en commun (train et bus) est favorisé aussi souvent que possible avec les jeunes.

Enfin, il est envisagé de se doter de véhicules électriques ; une borne de recharge sera alors installée sur le parking du DITEP.

### **10.4 Favoriser l'accès à la culture et soutenir l'intégration sociale**

Lors des travaux réalisés à l'occasion du Comité Interministériel de l'Égalité et de la Citoyenneté (CIEC), en mars 2016, il était souligné que « *la culture permet à chacun de s'émanciper, de se construire, de s'ouvrir, de s'enrichir. Mais la culture est aussi, par une pratique, une émotion partagée, un lien entre les individus ; elle est cette force qui les rassemble, qui fonde le vivre-ensemble. Elle est donc essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au cœur des valeurs républicaines.* ».

Or, les enfants et adolescents accompagnés par le DITEP n'ont pas toujours accès à la culture et à cette forme d'exercice de la citoyenneté. En effet, la focale, portée sur l'inclusion scolaire et/ou

professionnelle, laisse généralement assez peu de place à la culture. Favoriser son accès *via* des partenariats conclus avec des associations du territoire, la participation à la conception et à la mise en œuvre d'événements en lien avec la jeunesse, sur le territoire de la ville de MIOS, est une ambition forte du DITEP.

Favoriser l'inclusion sociale, c'est également travailler des questions en lien avec la citoyenneté : citoyenneté permettant aux enfants et adolescents de prendre conscience de leurs droits et devoirs, de se sentir appartenir à une communauté et de découvrir leur capacité d'agir avec et sur elle.

### **Travail avec les partenaires de la protection de l'enfance**

En cohérence avec l'ambition de devenir un établissement ressource sur son territoire, le DITEP Plein Air souhaite renforcer son partenariat avec les partenaires de la protection de l'enfance, et proposer des réponses cohérentes à destination de jeunes dont le parcours est souvent chaotique.

Cela pourrait se traduire par :

- un travail avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, afin d'envisager l'articulation entre les dimensions « soin » et « protection » ;
- la construction collégiale de réponses plus ajustées, avec la proposition de groupes de parole avec les familles d'accueil, pour une meilleure compréhension des troubles des jeunes qui leur sont confiés.

### **10.5 Travail sur les différentes questions relatives à la santé**

Plein Air poursuivra sa participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS), notamment sur son volet « Santé mentale ».

L'équipe thérapeutique soutiendra et formalisera les procédures d'accès aux soins et au suivi des enfants et adolescents dans leur environnement. S'il s'agit là d'une dimension fondamentale des accompagnements, il est difficile, pour l'équipe thérapeutique, de répondre à l'ensemble des besoins repérés chez les jeunes. La poursuite du travail de recherche de partenariats avec les professionnels de santé du territoire sera nécessaire.

Par ailleurs, excepté sur l'Embellie, le DITEP ne dispose de poste d'infirmière. Or il s'agit là d'une compétence qu'il serait utile de proposer pour compléter l'offre en matière d'accompagnement aux soins, notamment sur le versant somatique sur lequel, pour l'heure, les réponses sont incomplètes.

L'équipe thérapeutique souhaiterait également proposer des espaces de parole à destination des parents. Différentes thématiques, définies en amont, pourraient être abordées ; on pourrait envisager que des spécialistes extérieurs puissent intervenir. Ces espaces permettraient d'instaurer un lien de confiance et un dialogue plus importants entre les familles et les professionnels, notamment ceux de l'équipe thérapeutique.

Enfin, un travail de prévention des risques liés à l'utilisation massive des écrans a été amorcé et sera poursuivi dans les années à venir. La BPDJ sera sollicitée sur les questions de cyberharcèlement et sur les dangers éventuels que représentent les réseaux sociaux. Des formations à destination des professionnels seront organisées. Dans tous les cas, l'équipe du DITEP sera vigilante à ces questions et continuera de proposer des accompagnements, individuels et collectifs, en fonction des besoins.

Un axe de travail en matière de prévention sur les questions d'hygiène alimentaire et de pratiques physiques et sportives permettra de lutter contre l'obésité et de favoriser l'inclusion des jeunes au sein de clubs sportifs de milieu ordinaire, ou dans la pratique de sports adaptés.

## 11. Conclusion

Ce projet d'établissement et le fruit d'un travail collectif qui s'est inscrit dans la durée et a été rendu possible par l'engagement des professionnels du DITEP Plein Air, le soutien des professionnels du siège de l'ARI et l'apport des différents partenaires.

En référence à l'article L.311-8 du CASF nous nous sommes attachés à ce que ce projet soit « *un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure* ». Afin de garantir une qualité d'accompagnement dans le temps, un suivi annuel permettra d'évaluer les actions entreprises et le cas échéant de réajuster ce projet d'établissement.

Enfin dans cette période où les professionnels du soin et de l'accompagnement mettent en avant un sentiment de perte de sens et leur difficulté à mener à bien leurs missions, ce projet vise à fédérer l'ensemble des salariés autour de valeurs et d'objectifs partagés au sein de l'ARI. Qu'il s'agisse des professionnels actuels ou futurs du DITEP Plein Air, ce projet d'établissement se veut être un document de référence qui leur permette de s'y retrouver et de s'engager pour contribuer au mieux-être, à l'épanouissement et à la participation sociale des enfants, adolescents et jeunes majeurs que nous accompagnons.